



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS DE PATRICK OLLIER, PRÉSIDENT DE SEINE GRANDS LACS	3
---	---

1. SEINE GRANDS LACS : L'ÉTABLISSEMENT 4

1.1 PÉRIMÈTRE DE SEINE GRANDS LACS ...	6
1.2 COMPÉTENCES	7
1.3 LA PAROLE À ... CHANTAL DURAND	8
1.4 GOUVERNANCE	9
1.4.1 Le Comité syndical	9
1.4.2 Le Bureau syndical.....	11

2. LES MISSIONS 12

2.1 GARANTIR LA RESSOURCE EN EAU	14
2.1.1 Situation hydrologique annuelle et gestion des ouvrages	14
2.2 PRÉVENIR ET LIMITER LE RISQUE INONDATION	17
2.2.1 Le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes.....	18
2.2.2 Le PAPI de Troyes et du bassin de la Seine supérieure.....	20
2.2.3 Le PEP de la Marne, Vallage et Perthois (2019-2024) et PAPI complet de la Marne amont et ses affluents (2025-2031)	22
2.2.4 PEP bassin versant du Loing	25
2.2.5 PEP Châlons-en-Champagne et de la Marne moyenne.....	26
2.2.6 Le PEP du bassin de l'Yonne	27
2.2.7 Le dispositif de sensibilisation EPISEINE28	
2.2.8 La cellule d'accompagnement : animation, coordination, information et conseil	30
2.2.9 Renforcement de la gestion de crise au sein de Seine Grands Lacs	31
2.2.10 Les zones d'expansion des crues (ZEC)....	32
2.2.11 Seine bassée	34

2.3 GÉRER LES OUVRAGES HYDRAULIQUES 38

2.3.1 Service sécurité et sûreté	38
2.3.2 Service gestion des ouvrages	40
2.3.3 Service valorisation & modernisation	40

2.4 PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE 42

2.4.1 Le site Ramsar des étangs de la Champagne humide	42
2.4.2 Les forêts, un patrimoine à préserver et à entretenir.....	43
2.4.3 Seine Grands Lacs sur le chemin de transition énergétique en 2024 : l'heure est au plan d'action de l'établissement.....	43

3. LES MOYENS 46

3.1 FINANCES / BUDGET 48

3.2 SYSTÈMES D'INFORMATION 50

3.2.1 Le PISU (Pôle Infrastructure et Support aux Utilisateurs).....	50
---	----

3.3 RESSOURCES HUMAINES 52

3.3.1 Le plan de formation 2023-2024 reconduit sur 2025	53
3.3.2 Compte épargne temps	53

3.4 COMMUNICATION 54

* Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)

** Programme d'études préalables (PEP)

AVANT-PROPOS

2024 a été une année particulièrement marquante pour Seine Grands Lacs, avec des événements climatiques majeurs et une intensification de notre activité au service des territoires.

Nous continuons de poursuivre nos efforts pour renforcer la solidarité territoriale, entre les territoires ruraux et urbains, entre l'amont et l'aval, afin de toujours mieux protéger nos territoires et ses habitants face aux risques d'inondations et de sécheresses.



Tout d'abord, je veux remercier les élus du Comité syndical et du Bureau syndical qui ont approuvé pas moins de 74 délibérations, dont plusieurs m'ont particulièrement tenu à cœur : la convention avec la Chambre d'agriculture de l'Aube et la Métropole du Grand Paris pour accompagner le monde agricole face aux inondations, ou encore le soutien renouvelé au projet Seine Bassée.

Je souhaite aussi rendre hommage aux équipes, qui ont su faire face à une année hydrologique intense. Les lacs-réservoirs ont permis d'écarter deux épisodes de crue importants, en avril et en juillet, stockant plus de 90 millions de m³. Grâce à leur action, les pics de crue ont pu être sensiblement réduits à Troyes, Saint-Dizier ou encore Paris. Une gestion fine des lacs a également été mise en place pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques, afin de préserver la tenue de la cérémonie d'ouverture et des épreuves dans la Seine, tout en respectant nos objectifs de soutien d'étiage.

Par ailleurs, en matière de prévention, 2024 a vu l'émergence de nouveaux projets structurants : le PAPI complet de la Marne amont, la reconduction du programme sur le bassin du Loing ou encore le lancement du PEP sur la Marne moyenne. Sur le terrain, notre dispositif EPISEINE a poursuivi son développement, avec plus de 500 personnes sensibilisées, des animations dans les écoles, des formations et des outils toujours plus performants.

Sous notre impulsion, les travaux de la Bassée se sont accélérés, représentant à eux seuls plus de 70 % du budget d'investissement de l'établissement. Dans le même temps, les travaux de confortement des digues du lac-réservoir d'Orient ont été engagés, marquant une nouvelle étape dans la modernisation de notre patrimoine hydraulique.

2024, c'est aussi une année de mobilisation sur les grands enjeux environnementaux : un engagement fort pour les forêts et les zones humides, la poursuite de nos actions sur le site Ramsar des Etangs de la Champagne humide, et la préparation de notre feuille de route énergétique et climatique.

Enfin, je tiens à saluer le travail accompli par l'ensemble des agents de Seine Grands Lacs, sous la direction de Baptiste Blanchard, Directeur général des services, pour faire de notre établissement un outil efficace au service des populations et des élus de notre territoire.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité 2024 !

Patrick OLLIER

Ancien ministre

Président de la Métropole du Grand Paris
Président de Seine Grands Lacs





SEINE GRANDS LACS : L'ÉTABLISSEMENT



1

1.1 Périmètre de Seine Grands Lacs

CHIFFRES CLÉS

44 384
km²

plus de
12 millions
d'habitants

3 324
communes

124
EPCI

83
syndicats
de rivières

4
lacs-réservoirs

1
espace endigué

19
départements & **4** régions

6
territoires à risque important
d'inondation (TRI)

1 976
espèces animales
et végétales vivant
dans et autour des lacs



1.2 Compétences

L'établissement est propriétaire et exploite quatre lacs-réservoirs :

LAC DE PANNECIÈRE

LAC-RÉSERVOIR YONNE



dans le département de **la Nièvre**,
sur l'Yonne,



capacité normale
79 millions de m³,



mis en service
en **1949**.



LAC D'ORIENT

LAC-RÉSERVOIR SEINE



dans le département de **l'Aube** près
de Troyes en dérivation de la Seine,



capacité normale
206 millions de m³,



mis en service
en **1966**.



LAC DU DER-CHANTECOQ

LAC-RÉSERVOIR MARNE



dans les départements de **la Marne**
et de **la Haute-Marne** près de Saint-Dizier
en dérivation de la Marne et de la Blaise,



capacité normale
341 millions de m³,



mis en service
en **1974**.

**2^e plus grand lac
artificiel d'Europe**



LAC DU TEMPLE ET LAC AMANCE

LAC-RÉSERVOIR AUBE



dans le département de **l'Aube**
près de Troyes, en dérivation de l'Aube,



capacité normale
170 millions de m³,



mis en service
en **1990**



ainsi que plus de
3 000 ha de forêts acquises au titre
de la reconstitution du potentiel forestier.

LAC AMANCE

LAC DU TEMPLE



9 940 hectares

La superficie totale
des lacs-réservoirs,
soit la superficie totale
de la ville de Paris



830 millions de m³

de capacité de stockage,
soit l'équivalent
de 215 000 piscines
olympiques



40 km
de digues



67 km
de canaux

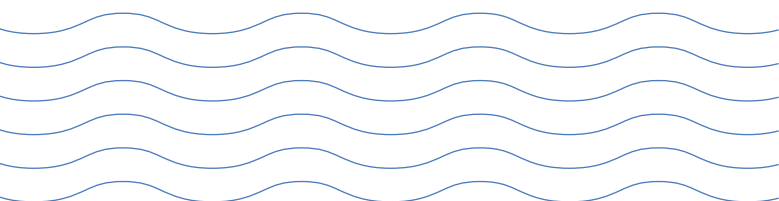
1.3 La parole à ...

**Chantal Durand, Vice-présidente
du conseil départemental du Val-de-Marne,
Vice-présidente de Seine Grands Lacs
déléguée aux ressources humaines.**



En tant que Vice-présidente en charge des ressources humaines, c'est un honneur d'apporter ma contribution active à Seine Grands Lacs, en particulier à travers un objectif que le président Ollier m'a confié et qui me tient à cœur : malgré les missions très techniques de l'établissement, mettre l'humain au centre de tout ! Je me suis investie ainsi très concrètement sur le plan de formation des agents, l'animation du dialogue social avec les représentants de nos personnels, ou encore la politique de prévention des risques professionnels, très nombreux et divers dans les métiers de l'établissement, ou le développement de la convivialité au travail.

Par exemple, sur ce dernier sujet, en collaboration avec le comité des fêtes, ont été organisées en 2024 les Olympiades de l'EPTB, en écho aux Jeux Olympiques qui avaient fait l'objet d'une mobilisation sans précédent de nos agents. Cet événement interne qui s'est déroulé en septembre au bord du lac du Temple a eu pour effet de resserrer les liens entre agents. Solidarité, qualité de vie au travail, tels sont nos crédos, avec comme constante, le maintien de la continuité du service public rendu aux usagers, une nécessité !



1.4 Gouvernance



L'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs est un syndicat mixte ouvert. Il est constitué des collectivités suivantes :



1.4.1 LE COMITÉ SYNDICAL

Il administre par ses délibérations les affaires de Seine Grands Lacs. Il élit le Président, les Vice-présidents et les autres membres du Bureau, vote le budget, approuve le compte administratif ou encore élabore le règlement intérieur. Il peut aussi modifier les statuts de l'établissement.

Le 14 novembre 2024, le Comité syndical a approuvé une révision statutaire relative aux modalités de calcul des contributions financières des collectivités membres, ainsi que de leur représentation au sein des instances de gouvernance. Les nouveaux statuts entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Ainsi au 1^{er} janvier 2025, le Comité syndical de Seine Grands Lacs sera composé de 29 délégués, représentant les collectivités membres.

Métropole du Grand Paris : 15 délégués

Patrick OLLIER
Jean-Pierre BARNAUD
Vincent BEDU
Sylvain BERRIOS
Jean-Michel BLUTEAU
Nicolas BONNET-OUALALDJ
François-Marie DIDIER
Didier GONZALES
Philippe GOUJON
Pénélope KOMITÈS
Patrice LECLERC
Marie-Pierre MARCHAND
Christophe NAJDOVSKI
Sylvain RAIFAUD
François VAUGLIN

Ville de Paris : 4 délégués

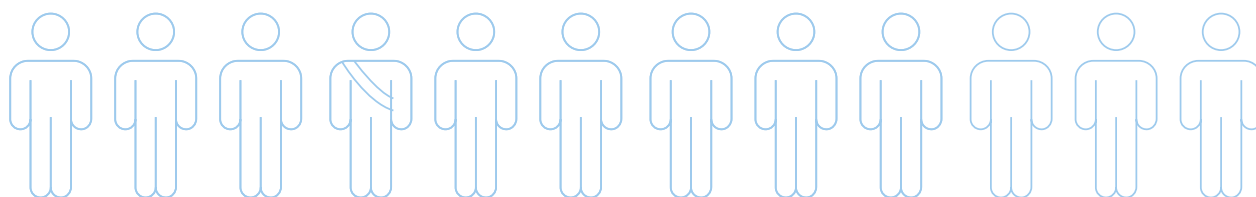
Jean-Noël AQUA
Dan LERT
Pierre RABADAN
Un délégué en attente de désignation

Département des Hauts-de-Seine : 2 délégués

Grégoire DE LA RONCIÈRE
Denis LARGHERO

Département de la Seine-Saint-Denis : 2 délégués

Bélaïde BEDREDDINE
Frédéric MOLOSSI



**Département du Val-de-Marne :
2 déléguées**

Chantal DURAND
Laurence COULON

**Communauté d'agglomération
de Troyes-Champagne-Métropole (TCM) :
1 délégué**

Jean-Michel VIART

**Communauté d'agglomération
du Pays-de-Meaux :
1 délégué**

Régis SARAZIN

**Région Grand-Est :
1 déléguée**

Annie DUCHÊNE

**Communauté d'agglomération
du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées :
1 délégué**

Jean-Yves MARIN

**En 2024, le Comité syndical s'est réuni 4 fois et a examiné et approuvé
74 délibérations, notamment sur les sujets suivants :**

- **Une convention cadre avec la chambre d'agriculture de l'Aube et la Métropole du Grand Paris**, pour la réduction de la vulnérabilité des territoires et l'adaptation de l'agriculture aux inondations dans le département de l'Aube ;
- **Une convention avec la Chambre d'agriculture de la Marne** relative à l'expérimentation de la résistance de la culture de silphie en zone inondable dans le cadre de l'action sur les zones d'expansion de crues (ZEC) du bassin amont de la Seine ;
- Des participations financières à plusieurs projets de **zones d'expansion des crues** ;
- Un avenant à la convention de **financement pour la réalisation du casier pilote Seine Bassée** avec la Métropole du Grand Paris ;
- **De nouvelles mesures sociales**, dont le versement d'une allocation aux agents ayant à leur charge un enfant en situation de handicap ;
- **Une révision statutaire** relative aux contributions financières et à la représentation des membres du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs au sein de son organe délibérant.



1.4.2 LE BUREAU SYNDICAL

Il statue ou délibère sur les affaires qui lui sont déléguées par le Comité syndical dans la limite des inscriptions budgétaires et des programmes de travaux approuvés par celui-ci. Suite à la révision statutaire du 14 novembre 2024, il sera au 1^{er} janvier 2025 composé de 9 Vice-présidents et d'un autre délégué.

Membres du Bureau syndical

- ① **Patrick OLLIER, Président**, ancien ministre, Président de la Métropole du Grand Paris.
- ② **Frédéric MOLOSSI, 1^{er} Vice-président**, représentant du Président au Comité de bassin Seine-Normandie et à l'Association nationale des élus de bassin (ANEB), délégué aux relations avec les partenaires. Monsieur MOLOSSI est conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis.
- ③ **Didier GONZALES, 2^e Vice-président**, délégué à la GEMAPI et à la réduction de la vulnérabilité aux inondations. M. GONZALES est maire de Villeneuve-le-Roi et conseiller métropolitain.
- ④ **Denis LARGHERO, 3^e Vice-président**, délégué aux Finances. M. LARGHERO est maire de Meudon et Vice-président du conseil départemental des Hauts-de-Seine.
- ⑤ **Jean-Michel VIART, 4^e Vice-président**, délégué au suivi des PAPI de Troyes et de la Marne moyenne. M. VIART est maire de Saint-Julien-les-Villas et Vice-président de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole.
- ⑥ **Bélaïde BEDREDDINE, 5^e Vice-président**, délégué aux énergies renouvelables. M. BEDREDDINE est Vice-président du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.
- ⑦ **Chantal DURAND, 6^e Vice-présidente**, déléguée aux ressources humaines. Mme DURAND est Vice-présidente du conseil départemental du Val-de-Marne.
- ⑧ **François VAUGLIN, 7^e Vice-président**, délégué à l'intégration du risque inondation dans l'urbanisme. M. VAUGLIN est maire du 11^e arrondissement de Paris, conseiller de Paris et conseiller métropolitain.
- ⑨ **Régis SARAZIN, 8^e Vice-président**, délégué à la communication et sensibilisation du grand public, aux PAPI du Loing, de l'Yonne et des Deux Morin, au projet Seine-Bassée et au PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes en Seine-et-Marne. M. SARAZIN est maire de Nanteuil-Lès-Meaux et Vice-président de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux.
- ⑩ **Philippe GOUJON, 9^e Vice-président**, délégué à la préparation à la gestion de crise inondations. M. GOUJON est maire du 15^e arrondissement de Paris et conseiller métropolitain.
- ⑪ **Jean-Yves MARIN, délégué** au Bureau syndical. M. MARIN est maire d'ECLARON et Vice-président de la communauté d'agglomération du Grand Saint-Dizier Der § Vallées.



En 2024, le Bureau syndical s'est réuni 2 fois et a approuvé 7 délibérations dont :

Un protocole-cadre entre Seine Grands Lacs, la Métropole du Grand Paris et la Chambre d'agriculture d'Île-de-France, relatif au financement des préjudices fonciers et à l'indemnisation des dommages agricoles liés à l'aménagement et au fonctionnement de zones dites de « surinondation » sur le bassin versant de la Seine en amont de la Métropole du Grand Paris ;

Une convention de coopération entre le syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs, le syndicat mixte de la Marne moyenne, la chambre d'agriculture de la Marne et la Métropole du Grand Paris, relative à la gestion durable de l'eau, la prévention des inondations, l'adaptation climatique et la préservation de la biodiversité et des zones humides ;

Une Convention de contribution exceptionnelle de la Métropole du Grand Paris à l'EPTB Seine Grands Lacs pour l'opération Seine Bassée.

LES MISSIONS

Seine Grands Lacs agit à l'échelle du bassin versant amont de la Seine, facilite et coordonne l'action publique des collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire à travers ses missions de :

**Gestion
du risque lié
aux inondations
sur le bassin
de la Seine**



**Maintien
des débits
de la Seine, de
l'Yonne, de l'Aube
et de la Marne
pendant la
saison sèche**



**Préservation
et restauration
de la biodiversité,
des écosystèmes
aquatiques et des
zones humides**



**Appui
aux territoires
en vue de réduire
leur vulnérabilité
au risque
inondation**





2

2.1 Garantir la ressource en eau

2.1.1 SITUATION HYDROLOGIQUE ANNUELLE ET GESTION DES OUVRAGES

L'année 2024 a été marquée par un excédent de précipitation très important sur le bassin versant, de l'ordre de 30 % sur les bassins amont de la Marne, de la Seine et de l'Aube et de l'ordre de 10 % sur l'Yonne.

Cet excédent pluviométrique a maintenu des débits anormalement élevés en amont des lacs-réservoirs, avec des valeurs moyennes en juillet 2024 largement supérieures au vicennal humide pour les cours d'eau Marne, Seine et Aube. Les lacs-réservoirs ont été largement mobilisés pour l'écrêtement des crues. Sur la Marne, le lac-réservoir du Der a notamment été sollicité à 10 reprises depuis novembre 2023 pour l'écrêtement.

Le remplissage des lacs-réservoirs et écrêtement des crues de 2024

Le cycle de remplissage des ouvrages a démarré à la mi-novembre 2023 avec un premier écrêtement de crue. Afin de diminuer le risque de saturation du lac Marne en période estivale, la gestion du lac-réservoir a été adaptée en augmentant la capacité de la tranche exceptionnelle de 30 millions de m³ triplant la capacité d'écrêtement. Ainsi l'objectif de remplissage du réservoir Marne était de 91 %.

En 2024, le volume de remplissage maximal a atteint

782 millions de m³,

le 5 juillet 2024 du fait d'un écrêtement de crue estival sur le lac du Der.

Le remplissage a ainsi atteint

100 %.

Crue d'avril 2024

Entre le 26 mars et le 4 avril 2024, un épisode pluvieux particulièrement intense a entraîné une hausse généralisée des débits sur l'ensemble du bassin-versant. Au total, un cumul de 120 mm de pluie a été enregistré sur le bassin versant de l'Yonne et jusqu'à 90 mm sur les bassins amont de la Marne, de l'Aube et de la Seine. Soit en quelques jours l'équivalent de plus d'un mois et demi de précipitations.

L'épisode de crue, à l'amont des lacs-réservoirs, est resté toutefois de faible intensité avec des périodes de retour de l'ordre de la crue quinquennale sur la Marne et la Seine, et de l'ordre de la crue vicennale sur l'Aube. Cependant, les bassins de l'Armançon et du Serein ont connu des crues plus importantes (de l'ordre de la crue cinquantennale), entraînant leur classement en vigilance rouge par l'État.

L'ensemble des 4 lacs-réservoirs ont significativement contribué à l'écrêtement des crues. Les ouvrages ont intercepté et stocké 62 millions de m³. Le débit maximum prélevé en rivière a été de 315 m³/s environ sur les quatre cours d'eau, soit l'équivalent de 5 piscines olympiques toutes les minutes.

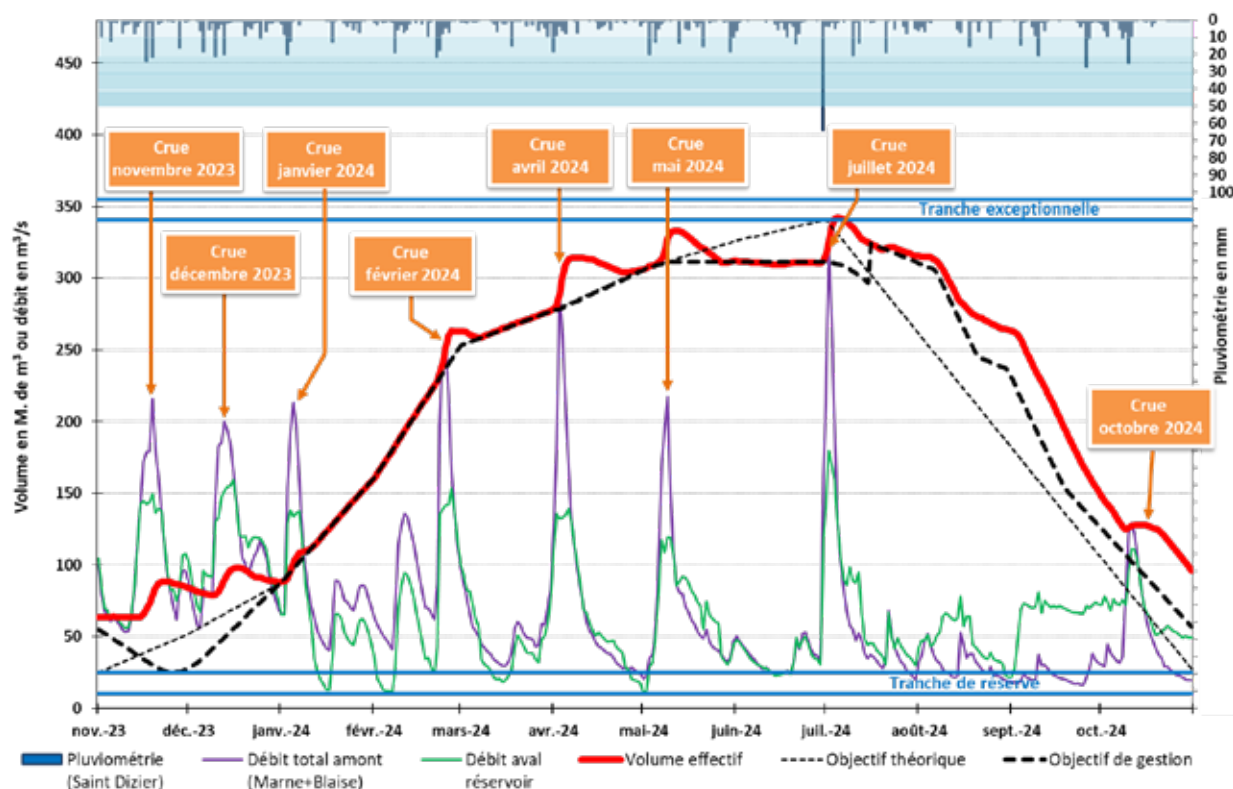
L'action d'écrêtement des lacs-réservoirs a permis de diminuer notablement les débits et de protéger les enjeux des inondations. Le lac-réservoir de Der, sur la Marne, a permis de réduire le pic de crue à Saint-Dizier à 169 m³/s au lieu de 322 m³/s. À Troyes, le lac-réservoir d'Orient, sur la Seine, a permis d'abaisser le pic de crue à 115 m³/s contre 179 m³/s sans l'action d'écrêtement de l'ouvrage.

L'excédent de remplissage généré sur les lacs-réservoirs du Der (Marne), d'Orient (Seine) et de Amance-Temple (Aube) a progressivement été résorbé au cours du mois d'avril.

Crue de juillet 2024

Dans la nuit du 29 au 30 juin 2024, des précipitations importantes ont été observées sur le bassin-versant de la Marne amont (cumul moyen de 65 mm), avec des intensités allant localement jusqu'à 135 mm, soit l'équivalent de 1 à 2 mois de pluie en quelques heures. Ces pluies ont entraîné sur la Marne un épisode de crue important pour la saison avec un débit de pointe plus élevé que l'événement de crue de juillet 2021.

Courbe de gestion du lac-réservoir du Der (Marne) à partir du mois de novembre 2023



Le lac du Der, sur la Marne, a prélevé un débit moyen de $65 \text{ m}^3/\text{s}$, soit l'équivalent d'une piscine olympique par minute. Un volume total de 32 millions de m^3 a été stocké par l'ouvrage avec une mobilisation de la tranche exceptionnelle (cf. figure 5).

Le renforcement de la tranche exceptionnelle, avec un remplissage moindre pour l'année 2024, a permis d'écarter en totalité la crue. En l'absence de cette mesure de renforcement, le volume disponible pour l'écarter n'aurait pas été suffisant pour agir sur l'intégralité de la crue.

Le soutien d'étiage et la gestion spécifique liée aux JO de Paris

La période de soutien d'étiage a été très humide en 2024, et caractérisée par des débits en rivière élevés pour la saison. En juillet, les débits moyens ont dépassé la vicennale humide sur les axes Marne, Aube et Seine, et sont restés entre la quinquennale et la décennale humide sur les mois suivants.

Le soutien d'étiage a commencé tardivement du fait d'un événement de pluie intense le week-end du 29 juin et provoquant une forte montée de débit sur l'ensemble des axes. La période de restitution des lacs-réservoirs a ainsi débuté :

- le 8 juillet sur la Seine,

- le 6 juillet sur la Marne,
- le 19 juillet sur l'Aube,
- le 13 juin sur l'Yonne.

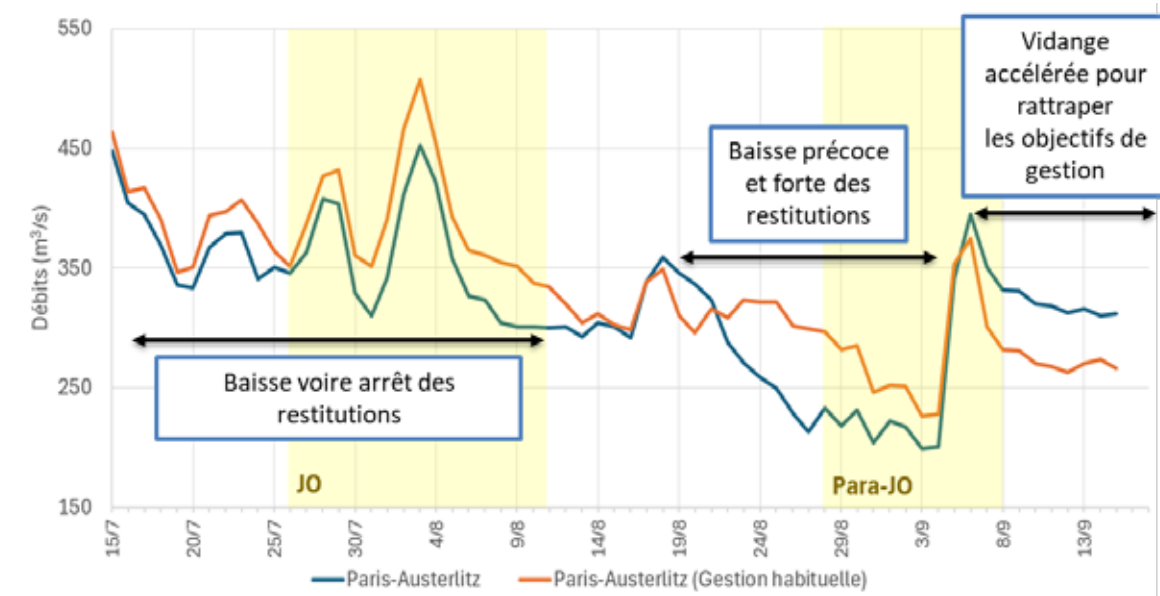
La gestion des restitutions pendant la période de soutien d'étiage a été différente des années passées du fait de la gestion des JO de Paris 2024.

Les forts orages de juillet ont provoqué une crue de la Marne amont et une augmentation des débits sur la Seine et l'Aube. Ainsi, à la suite de cet épisode de crue, l'État a demandé à Seine Grands Lacs d'adapter la gestion des restitutions en cours afin de limiter au maximum l'apport de débit à Paris provenant des Lacs pendant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques.

En effet, à Paris Austerlitz, le débit naturel était élevé et de l'ordre $350 \text{ m}^3/\text{s}$, débit proche du seuil à partir duquel le maintien de la cérémonie d'ouverture et les épreuves de nage en eau libre n'étaient plus assurés. Afin d'éviter de dépasser ce seuil, une gestion spécifique de restitution des lacs a donc été appliquée sur les périodes clés des JOP. Ainsi, les débits restitués sur les périodes JO et JP ont été réduits de 50 à 60 % par rapport à la gestion habituelle (lac du Der : restitution limitée à $10 \text{ m}^3/\text{s}$, lac d'Orient : restitution limitée à $12 \text{ m}^3/\text{s}$, lac Temple-Amanche : arrêt complet des restitutions), en prenant

Effet de la gestion des lacs sur l'abaissement du débit à Paris

Les débits mesurés à Paris-Austerlitz sont en bleu, et les débits estimés sans la gestion spécifique JO en orange montrant bien la baisse de débits opérés pendant les période JO indiquées en bandes jaunes.



en compte le temps de propagation de l'effet des lacs jusqu'à Paris qui est compris entre 5 et 10 jours selon les lacs.

À la suite de chacune des deux périodes des Jeux, une restitution raisonnée des lacs a pu être menée, afin de revenir au plus proche possible des objectifs de gestion habituels et de regagner de la capacité d'écrêtement en préservant au mieux les acteurs du monde agricole.



Comparaison de jaugeage 2024 sur le canal de restitution Seine

Une grande inter comparaison internationale de jaugeage, coorganisée par le Groupe Doppler Hydrométrie et Seine Grands Lacs a eu lieu les 22 et 23 mai 2024 sur le canal de restitution Aube. 45 équipes se sont rassemblées (environ 130 personnes) afin de mesurer les débits du canal et de comparer leurs résultats. Ces inter comparaisons permettent aux techniciens experts dans leur domaine de comparer leurs protocoles et matériels de jaugeage, de discuter de leur pratique afin d'améliorer la fiabilité de leurs mesures au quotidien.

2.2 Prévenir et limiter le risque inondation

Le dispositif «programme d'actions de prévention des inondations» (PAPI) est aujourd'hui le principal outil à disposition des collectivités territoriales pour la prévention des inondations et des crises associées. Il vient décliner en programme de 6 ans renouvelable les stratégies locales partagées à l'échelle de bassin versant ou de partie de bassin hydrographiquement cohérente.

Il allie dans une même démarche, une amélioration de la connaissance des aléas des enjeux exposés, la mise en œuvre de moyens de prévision, de sensibilisation, de prévention, une réflexion sur les aménagements hydrauliques et la réduction de la vulnérabilité tout en associant étroitement l'ensemble des acteurs locaux, aux premiers rangs desquels, les collectivités et les services de l'État.

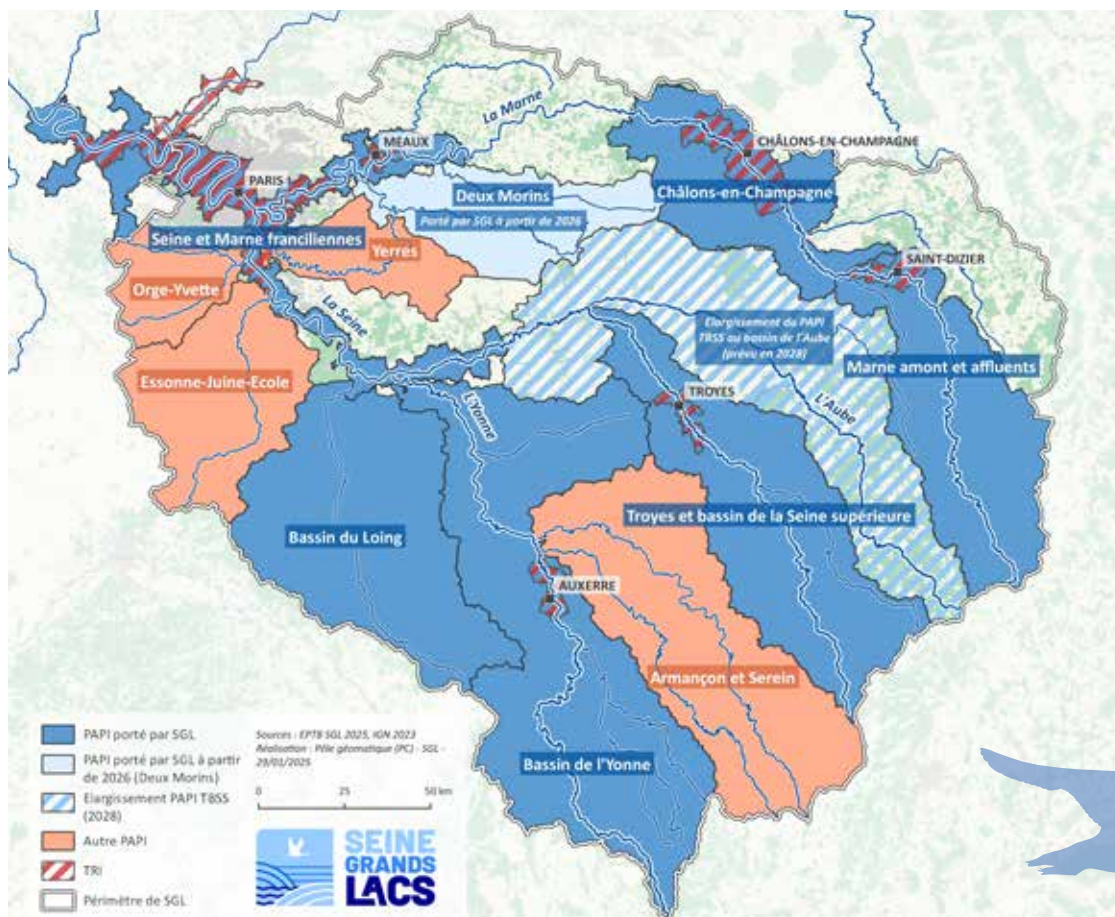
Enfin, ce dispositif permet de mobiliser les financements de l'État avec le fonds Barnier, les fonds européens, régionaux, ceux de l'Agence de l'eau pour limiter le reste à charge des collectivités maitres d'ouvrage.

Seine Grands Lacs porte et anime 6 PAPI sur son périmètre de reconnaissance d'EPTB

Dans le cadre de ses six PAPI, Seine Grands Lacs met en œuvre le dispositif innovant « EPISEINE », dédié à la sensibilisation et à la formation des acteurs. En parallèle, l'établissement propose une mission d'appui à la gestion de crise, visant à accompagner les collectivités dans la coconstruction de leur plan de gestion de crise, et à en assurer la mise en pratique à travers des exercices.

Ces deux missions sont complétées par l'action de la cellule d'accompagnement de Seine Grands Lacs, qui soutient les collectivités dans l'application du décret digues de 2015, ainsi que dans la réalisation de diagnostics de vulnérabilité face aux inondations. Cette assistance, notamment auprès des EPCI, permet d'élaborer des stratégies locales de gestion des risques adaptées, et de faire remonter, dans les PAPI, des actions cohérentes avec leurs capacités humaines et financières.

Les PAPI sur le bassin amont de la Seine – 2025



2.2.1 LE PAPI DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES

Déclinant la stratégie locale de gestion de risques inondation (SLGRI), le deuxième Programme d'action et de prévention des inondations de la Seine et de la Marne franciliennes 2023-2029 est entré dans sa deuxième année de mise en œuvre.

Les objectifs de ce PAPI sont pluriels :

1. Répondre aux besoins des acteurs Gemapiens notamment sur la thématique des systèmes d'endiguement ;
2. Développer les diagnostics de la vulnérabilité territoriale à l'échelle d'une intercommunalité, afin de renforcer la connaissance des enjeux ;
3. Compléter le périmètre existant afin de mettre en œuvre un PAPI dédié aux inondations par la Seine et par la Marne sur l'intégralité de l'Île-de-France ;
4. Pérenniser et conforter les outils et actions les plus efficaces issus du PAPI 2014-2020.

Le PAPI 2023-2029 s'étend désormais à l'aval dans les Yvelines, à la demande et sur le territoire du SMSO (Syndicat Mixte Seine Ouest) et il intègre également de petits affluents de la Marne dans le secteur de Meaux. L'objectif est de proposer un PAPI dont le périmètre soit parfaitement cohérent avec les enjeux du bassin de risques et les ambitions de la SLGRI de la métropole francilienne. À noter que la partie du TRI située sur l'axe Oise reste retranchée de ce périmètre puisque l'EPTB Oise Aisne porte le PAPI dédié à ce cours d'eau.

Au total, ces 345 actions réparties sur les 7 axes représentent un budget prévisionnel total de 169 871 160 € HT (199 421 276 € TTC). Ce budget est particulièrement mobilisé pour des axes 6 et 7*, à hauteur respectivement de 36 et 38 % du budget prévisionnel soit plus de 120 millions d'euros investis pour le ralentissement des écoulements et la gestion des ouvrages de protection hydraulique afin de permettre une réduction de l'aléa des secteurs exposés aux risques inondations sur le territoire du PAPI SMF 2.

Ce programme d'actions se compose de :

62 Maîtres d'ouvrage

qui représentent :

- 24 Intercommunalités et établissements publics situés le long de la Seine ou la Marne en Île-de-France,
- 23 communes, 6 syndicats de bassin versant, 3 départements,
- la Métropole du Grand Paris, la Région Île-de-France et 5 opérateurs de réseau ;



346 actions



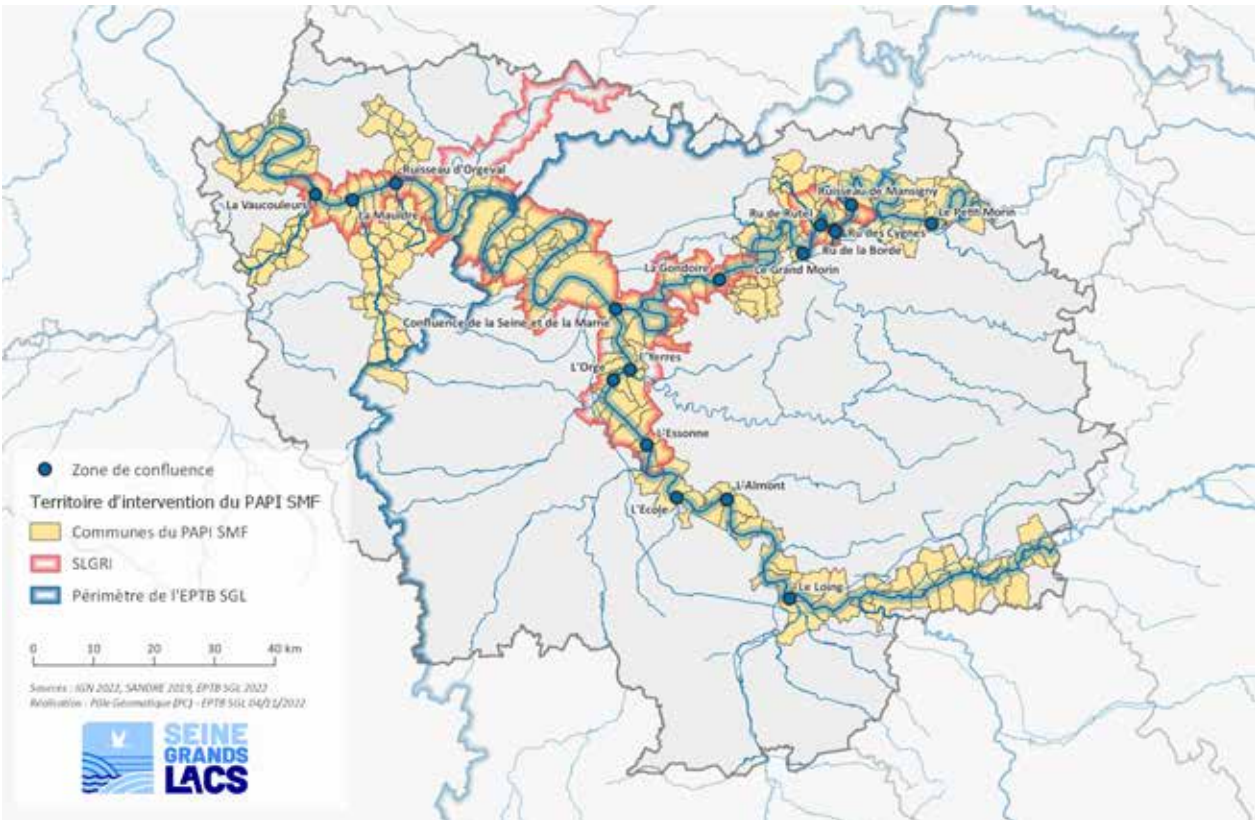
169 millions d'euros HT

et près de 200 millions d'€ TTC.



Comité de pilotage du 7 février 2024, réunissant 70 personnes dont 20 élues



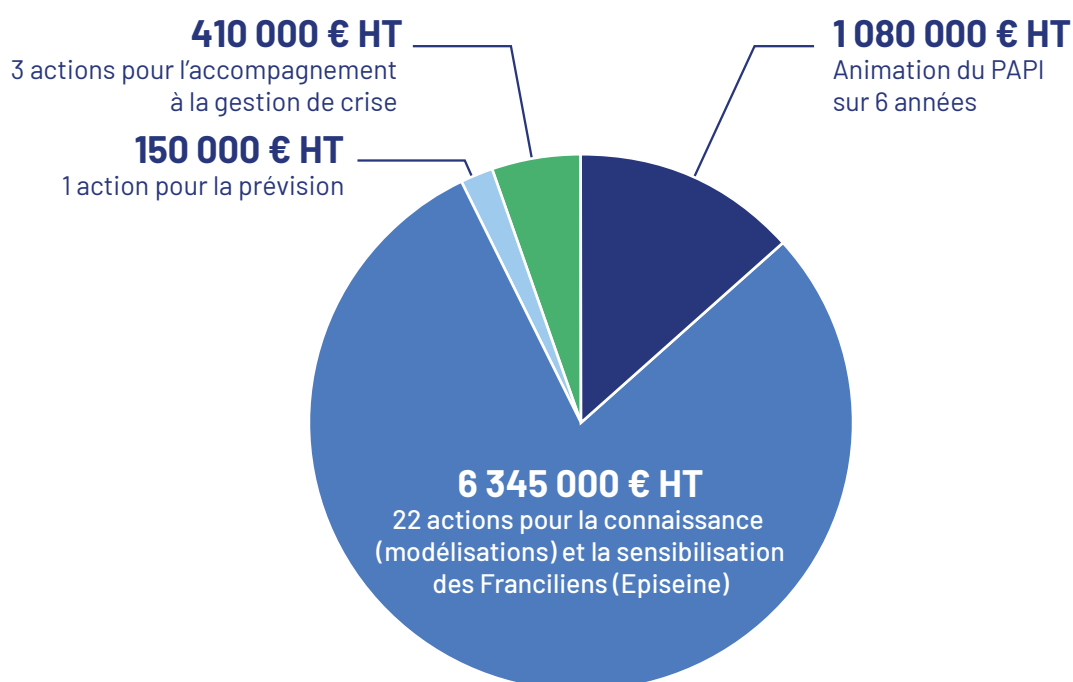


Les actions portées par Seine Grands Lacs

Le coût prévisionnel des actions portées par Seine Grands Lacs est estimé à 14 355 000 €HT et 17 226 000 € TTC.

Ce montant comporte 35 actions qui concernent :

En 2024, plus de 60 actions sont déjà en phase opérationnelle et 110 actions sont dans la phase administrative (préparation des marchés, des demandes de subvention).



2.2.2 LE PAPI DE TROYES ET DU BASSIN DE LA SEINE SUPÉRIEURE

Le 30 janvier 2024, la commission de labellisation a émis un avis favorable à l'avenant de révision à mi-parcours du PAPI de Troyes et du bassin de la Seine supérieure. Cet avenant comprend l'arrivée du conseil départemental de l'Aube comme maître d'ouvrage, les travaux importants de réhabilitation de la digue de la Morge sur le lac-réservoir Seine portés par Seine Grands Lacs représentant un investissement de 20 millions d'euros ainsi que le projet global de réhabilitation des digues du centre-ville et de réduction des écoulements de Troyes Champagne Métropole, dont le budget est de l'ordre de 20 millions d'euros.

Actuellement, le PAPI prévoit, pour les trois prochaines années, les actions suivantes :

- 55 actions ;
- 9 maîtres d'ouvrages : Seine Grands Lacs, Troyes Champagne Métropole, le Syndicat des eaux de l'Aube, l'EPAGE Sequana, le Syndicat DEPART (SCOT), la Région Grand Est, la Fédération de pêche de l'Aube, la Préfecture de l'Aube et le Conseil Département de l'Aube ;
- Montant du PAPI révisé : 59 M€ HT et 70 M€ TTC.

Le dernier comité de pilotage du 16 octobre 2024 a eu lieu à la Maison des lacs de Mesnil-Saint-Père. Il a permis de présenter aux élus le lancement des travaux sur le lac-réservoir Seine pour les 4 prochaines années et l'avancée des actions du programme comprenant 14 actions terminées, 27 actions en cours et 4 actions en préparation avec un démarrage début 2025.

Le Comité de pilotage a également acté sa volonté de travailler avec la profession agricole en les invitant aux prochains travaux de cette instance du PAPI de manière à ce que la Chambre d'agriculture puisse être en capacité de porter des actions dans le PAPI 2 (diagnostic de vulnérabilité des exploitations agricoles, association aux projets de ZEC, ateliers....).

Enfin, le comité de pilotage s'est projeté sur l'avenir en actant l'extension du périmètre du prochain PAPI en 2026, sur la rivière Aube au nord et le territoire du nogentais à l'ouest.

Cette année, des événements de sensibilisation au risque inondation ont eu lieu sur le territoire comme l'animation de jeux auprès des scolaires de la commune de Saint-Julien-Les-Villas. Des animations avec les outils du dispositif EPISEINE ont été proposées : quiz, cartes au sol et maison résiliente. Ces outils ont permis d'expliquer et d'échanger avec les élèves de primaires et collèges.



COPIL du 16 octobre 2024



Animation auprès des scolaires à la maison des maraichers du Parc des moulins à Troyes le 15 octobre 2024

Les 14, 15 et 16 novembre 2024, le Résilience Tour (initiative nationale de l'AFPCNT et de l'IRMA) a fait étape dans l'Aube et a permis de d'organiser plusieurs événements auprès des élus et du grand public :

- Séances d'information et de sensibilisation « Le rôle des maires en situation de crise » organisées pour les élus de Troyes Champagne Métropole avec la présentation du dispositif EPISEINE pour les accompagner dans leurs missions. L'après-midi, une visite du lac-réservoir Seine leur a été présentée par les équipes de la DAMH avec le fonctionnement du lac et les travaux de rénovation des digues ;
- Un atelier pratique PCS gestion de crise inondation a été proposé aux élus de Romilly-sur-Seine et ses environs. Le dispositif EPISEINE a également été présenté ;
- Le forum de la sécurité civile et de la résilience à Troyes a permis de mener une action de sensibilisation auprès du grand public avec des animations ludiques et pédagogiques.

Enfin, l'année 2024 s'est terminée avec l'atelier du PAPI « Construis ton programme de sensibilisation » pour devenir acteur de la sensibilisation au risque inondation via notamment, le déploiement du dispositif EPISEINE développé par Seine Grands Lacs, centre de ressources de référence pour la prévention des inondations sur le bassin de la Seine.



Atelier PCS gestion de crise



Visite du lac-réservoir Seine

Atelier sensibilisation au risque inondation



2.2.3 LE PEP DE LA MARNE, VALLAGE ET PERTHOIS (2019-2024) ET PAPI COMPLET DE LA MARNE AMONT ET SES AFFLUENTS (2025-2031)

En 2024, le PEP de la Marne, Vallage et Perthois s'est achevé après quatre années de réalisation, lors de la séance du comité de pilotage tenue le 24 mai à l'Hôtel de Ville de Saint-Dizier.

Durant le premier semestre 2024, les élus et les acteurs locaux ont finalisé leurs actions inscrites au PEP de la Marne, Vallage et Perthois. Le bilan définitif du PEP a été présenté en séance du comité de pilotage, le 24 mai 2024, devant les élus du territoire. Le bilan général met en avant :

- la réalisation de 94 % des actions inscrites (29 sur 31 actions) ;
- 6 maîtres d'ouvrages historiques ;
- 87 % des dépenses réalisées ;
- 80 % des recettes perçues ;
- un calendrier respecté, grâce à l'avenant au PEP.

Lors de la séance du comité de pilotage de mai 2024, les élus et les acteurs locaux se sont projetés sur la déclinaison de treize orientations stratégiques issues du PEP, comme socle commun pour bâtir le futur programme d'actions du PAPI complet de la Marne amont et ses affluents.



Bassin hydrographique de la Marne amont



Désireux de couvrir l'ensemble du bassin hydrographique de la Marne amont et ses affluents, les élus ont insisté sur la nécessité d'aller au-devant des élus du territoire non intégrés initialement à la dynamique du PEP, pour les convaincre de rejoindre la démarche (sur la carte ci-après, en rouge hachuré, le périmètre d'action du PEP de la Marne Vallage et Perthois ; en dégradé de vert, le périmètre d'action du PAPI complet de la Marne amont et ses affluents).

Au travers des nombreuses rencontres réalisées durant le second semestre 2024, le programme d'actions s'est enrichi afin de proposer un programme cohérent, ambitieux et déclinant les treize orientations stratégiques opérationnelles définies lors du bilan définitif du PEP de la Marne, Vallage et Perthois :

- renforcement du nombre de maîtres d'ouvrage, de 6 à 17 ;
- augmentation du nombre d'actions, de 31 à 78 actions ;
- une première phase opérationnelle de réalisation, entre 2025 et 2027 ;
- une période de révision à mi-parcours, entre 2028 et 2029 ;
- une seconde phase opérationnelle de réalisation, entre 2029 et 2031.

Le bilan global du PEP



94 %
des actions réalisées
(29/31)



**6 maîtres
d'ouvrages
historiques**
du PEP



87 %
des dépenses réalisées
(1 056 914,34 €)



80 %
des recettes perçues
(681 161,26 €)

Les rencontres informatives en vue du PAPI complet

LES ENSEIGNEMENTS ISSUS DU PEP (2019-2024)

Axe 1 - Partage et développement de la
conscience et de la culture du risque

Ateliers/Formations/Sensibilisation
par le dispositif EPISEINE



Ateliers thématiques participatifs
(Ruissellement, Vulnérabilité, Résilience
territoriale, ...)



Élaboration d'une stratégie de communication



Programme de pose de repères de crues

Partenaires engagés dans le programme d'actions du PAPI complet

PEP de la Marne, Vallage et Perthois
(2019-2024)



PAPI complet de la Marne amont et ses affluents
(2025-2031)



Plaquette de communication pour la consultation publique du programme d'actions du PAPI complet



LES INONDATIONS, DES ENJEUX À HAUT RISQUE POUR LA MARNE AMONT

L'inertie, Institut national de l'environnement industriel et des risques, définit le risque comme « un danger éventuel, plus ou moins prévisible, inhérent à une situation ou à une activité ».

Le risque inondation est l'un des principaux risques naturels en France. Aussi, le nombre de personnes vivant dans des zones susceptibles d'être inondées est actuellement 17,1 millions. 1 personne sur 4 est ainsi exposée aux risques inondation et le territoire de la Marne amont n'est pas épargné.

La bassin de la Marne amont et de ses affluents, allant de Langres (52) à Vitry-en-Perthois (51), en passant par Chaumont (52), Joinville (52) et Saint-Dizier (52), est ainsi régulièrement exposé aux débordements de la Marne et de ses affluents comme l'Ornel et la Blaise, mais également aux remontées de nappes, comme dans le secteur du Perthois, et aux ruissellements, comme en attestent les événements du 29 et 30 juin et 21 juillet 2024.

Par ailleurs, si l'aval du territoire bénéficie de l'action du lac du Der, lac-réservoir écrétant les crues de la Marne et de la Blaise de novembre à juin et soutenant leurs débits pendant les périodes les plus sèches, il reste lui-même vulnérable aux risques inondation. En 2012, l'Etat classe ainsi 11 communes de l'agglomération de Saint-Dizier comme « Territoire à Risques importants d'inondation (TRI) ». D'une superficie de 250 km², le TRI est traversé par la Marne et par l'Ornel. La présence d'habitations et d'entreprises dans ce secteur, où le risque de débordement et remontées de nappes est accru, en fait un territoire particulièrement exposé au risque inondation (plus de 10 000 personnes, et 8 000 emplois situés en zone inondable).



QU'EST-CE QU'UN RISQUE ?

Un risque résulte du croisement entre un aléa (ex. débordement, ruissellement) et un enjeu sur le territoire (habitations, activités économiques, infrastructures de réseaux...).



UN TERRITOIRE QUI S'ORGANISE POUR PRÉVENIR LES INONDATIONS

En France, la gestion du risque d'inondation se réalise par bassin versant, d'amont vers l'aval, dans laquelle chaque acteur du territoire joue un rôle clé (services de l'Etat, collectivités, syndicat de bassin, associations, acteurs économiques, gestionnaires de réseaux, ...). Les acteurs du territoire peuvent notamment intervenir sur la gestion du risque d'inondation par la mise en œuvre de la compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, « GEMAPI ». Des 2012, les pouvoirs publics de la Marne amont se sont ainsi petit à petit organisés pour réduire de manière significative les risques inondation et les conséquences dommageables de ces dernières sur le territoire.



UN PEP, UN PAPI, QU'EST-CE ?

Les PEP et PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) sont des contrats entre l'Etat et des collectivités locales d'un même bassin versant qui s'engagent ensemble à mener des actions en matière de prévention des inondations. Ils visent à promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation, régie par un principe de solidarité amont-aval. Un PAPI est généralement précédé d'un PEP (anciennement appelé PAPI d'intention) qui permet d'affiner le diagnostic du territoire, d'apporter ou d'approfondir les connaissances manquantes sur le périmètre envisagé, de réaliser différentes études en vue de la réalisation d'un PAPI, et notamment de travaux. Le PAPI est ainsi la traduction concrète de la mise en œuvre de la stratégie de prévention des inondations des territoires. La validation (on parle alors de « labellisation ») par l'Etat d'un PAPI lui permet de bénéficier de financements conséquents.

LE PEP MARNE, VALLAGE ET PERTHOIS : UNE PREMIÈRE ÉTAPE AVANT LE PAPI MARNE AMONT ET AFFLUENTS

Le PEP Marne, Vallage et Perthois couvrait 72 communes sur trois départements. Le programme était pilote par Seine Grands Lacs et impliquait six maîtres d'ouvrage.



Avec un budget de 1,695 million d'euros, subventionné à 74%, le programme est considéré comme un succès après quatre ans : 94% des actions planifiées ayant ainsi été réalisées. Il comprend 31 actions réparties en 8 grands axes stratégiques :

- Axe 1 - Améliorer la connaissance des aléas et la dynamique d'écoulement de la Marne et ses affluents ;
- Axe 2 - Développer la culture du risque et du fleuve en sensibilisant les parties prenantes à la prévention des inondations ;
- Axe 3 - Mieux appréhender la réactivité de l'Ornel par le développement d'un support de surveillance et d'alerte ;
- Axe 4 - Améliorer la préparation des collectivités et du territoire sur la base du retour d'expérience partagé des inondations de janvier 2018 et par l'opérationnalité des plans communaux de sauvegarde (PCS) ;
- Axe 5 - Favoriser l'intégration du risque inondation dans les politiques d'aménagement du territoire ;
- Axe 6 - Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire en préfiguration d'une stratégie de réduction de vulnérabilité ;
- Axe 7 - Définir une stratégie de gestion et de ralentissement des écoulements ;
- Axe 8 - Définir une stratégie de prévention des inondations au regard de la mise en œuvre du décret digues du 12 mai 2015.

2.2.4 PEP BASSIN VERSANT DU LOING

Le Programme d'Études Préalables (PEP) du bassin du Loing (2021-2024) est une des réponses aux crues majeures qu'a connues le bassin du Loing en mai-juin 2016. Porté par Seine Grands Lacs en partenariat étroit avec l'EPAGE du Loing et les collectivités territoriales, le PEP du bassin du Loing a été labellisé le 24 juin 2020. Actuellement sur la fin, ce dispositif va être reconduit sur la période 2025-2031. Fort de la confiance acquise au cours des 4 années du PEP, Seine Grands Lacs a été désigné pour assurer le portage du prochain programme.

Tout au long du programme, la cellule d'animation a cherché à favoriser la coopération entre les partenaires engagés dans la démarche PAPI. Cette ambition s'est notamment traduite par l'organisation et la coordination de trois groupements de commandes associant 9 des 17 maîtres d'ouvrage du programme et regroupant 17 actions. Les trois groupements portaient sur l'achat et la pose de repères de crues (6 maîtres d'ouvrage), la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations de bâtiments et équipements publics (6 maîtres d'ouvrage) et la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des territoires aux inondations (5 maîtres d'ouvrage). Ces groupements servaient plusieurs objectifs :

1. mutualiser les moyens humains à mettre en œuvre pour le montage et la passation des marchés ;
2. harmoniser les rendus des livrables par le choix d'un prestataire unique ;
3. faciliter l'accès aux entreprises par un volume de commande plus attractif et bénéficier d'économies d'échelle. Dans l'ensemble,

ces objectifs ont été atteints ; avec notamment des coûts des prestations inférieurs aux coûts attendus initialement.

Au-delà de cet exemple de mutualisation, la cellule d'animation du PAPI poursuit son travail pour faire émerger une « communauté d'acteurs » regroupant les maîtres d'ouvrages du programme, les financeurs, les services de l'État ; mais également les collectivités du bassin ne portant pas d'actions dans le PEP ou des opérateurs de réseau.

À ce titre, Seine Grands Lacs s'est engagé auprès de ses partenaires pour mener des actions de sensibilisation au risque inondation et à la préservation de l'environnement. À l'invitation de l'EPAGE du bassin du Loing et de la commune de Montargis, Seine Grands Lacs était ainsi présent aux Journées du Développement Durable (JDD) de Montargis, les 22 et 23 mars. Ce fut l'opportunité pour l'établissement de montrer son savoir-faire en matière de sensibilisation du grand public et des scolaires de tout âge. Cet événement a réuni plus de 4 000 participants dont plusieurs centaines d'élèves des classes du Montargois qui ont eu l'occasion de s'informer auprès de l'équipe de Seine Grands Lacs. Dans la même optique, Seine Grands Lacs a été convié à participer à deux réunions publiques sur l'année 2024 afin de répondre aux questionnements des riverains des communes du bassin du Loing sur les actions de préventions aux inondations menées sur leurs territoires.



Atelier de sensibilisation auprès des scolaires avec « la sandbox EPISEINE » lors des Journées du développement durable de la commune de Montargis (source : Seine Grands Lacs).

2.2.5 PEP CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE ET DE LA MARNE MOYENNE

L'année 2024 fut marquée par l'instruction du dossier de candidature de Programme d'Études Préalables pour répondre aux enjeux de prévention du territoire à risques importants d'inondation de Châlons-en-Champagne et de la Marne moyenne.

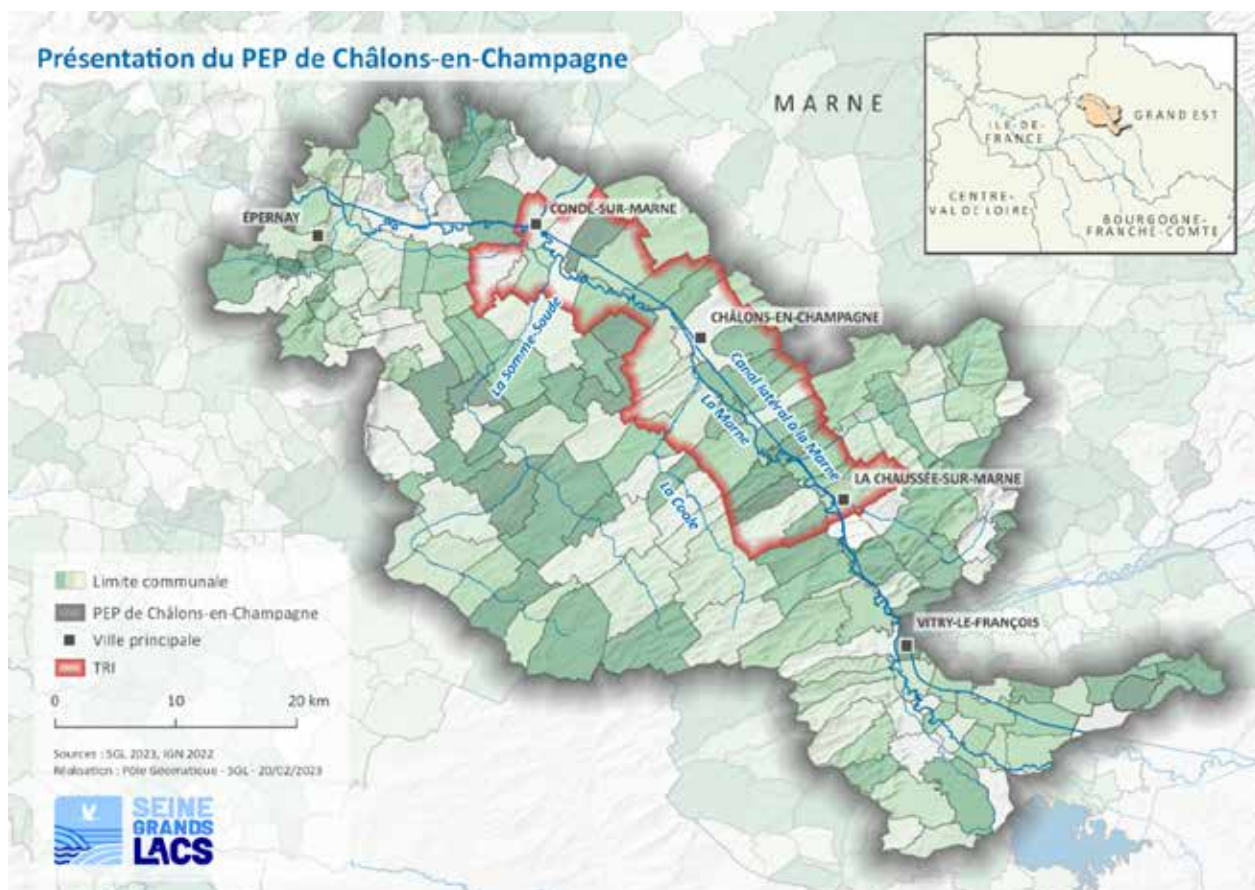
À la suite de la validation du dossier en comité de pilotage fin 2023, le dossier fut déposé en instruction en février 2024, puis validé par le Préfet de la Marne en juillet 2024.

Le PEP est ainsi constitué de 54 actions, 13 maîtres d'ouvrages et représente un engagement financier de 2,8 millions d'euros qui correspond à la volonté des acteurs locaux. Une conférence territoriale de lancement des actions a été organisée fin novembre 2024 afin de démarrer officiellement le programme pour 2 ans.



Figure 2 : Comité de pilotage du 22 novembre 2024

Présentation du PEP de Châlons-en-Champagne et de la Marne Moyenne



2.2.6 LE PEP DU BASSIN DE L'YONNE

En 2024 et conformément au cahier des charges PAPI 3 2021 du ministère de la Transition Écologique, le Programme d'Études Préalables (PEP) du bassin de l'Yonne a poursuivi sa phase de mise en œuvre opérationnelle qui s'étendra sur une période de 3 ans (soit jusqu'en 2025).

Quelques caractéristiques du bassin de l'Yonne :

- un bassin versant de près de 11 000 km² ;
- un linéaire de cours d'eau d'un peu plus de 1 800 km ;
- un peu plus de 434 000 habitants ;
- 735 communes ;
- 5 départements (Aube, Côte d'Or, Nièvre, Seine-et-Marne, Yonne) ;
- 3 régions (Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est, Ile de France) ;
- 1 lac-réservoir : Pannecière.

Présentation du PEP du bassin de l'Yonne

Le PEP du bassin de l'Yonne a connu une année riche en développement avec notamment le démarrage d'une part importante des actions du programme.



Figure 1 : Visite de l'ouvrage de Pannecière par les agents de la DDT 89 et 58, notamment par ceux en charge du suivi du PEP, le 18 juin 2024



Figure 2 : Atelier mené dans le cadre du diagnostic de réduction de la vulnérabilité du Syndicat Mixte Yonne Médian, le 11 septembre 2024



Figure 4 : Comité de pilotage du PEP du bassin de l'Yonne, le 19 septembre 2024

En septembre 2024, le comité de pilotage a validé les orientations principales de l'étude de gouvernance des PAPI de ce grand bassin de 10 000 km², à savoir la création de deux futurs PAPI 2026-2031, centrés l'un sur l'axe Yonne et qui sera porté par Seine Grands Lacs et l'autre centré sur les bassins de l'Armançon et du Serein, les deux affluents principaux de l'Yonne, porté par l'EPAGE du bassin de l'Armançon.

L'année 2025 représentera ainsi une étape majeure pour le PEP avec sa troisième et dernière année de mise en œuvre. Le premier semestre 2025 sera consacré à la concertation nécessaire avec les potentiels maîtres d'ouvrages qui souhaiteraient s'engager dans la démarche de PAPI Complet sur le bassin de l'Yonne qui devra débuter en 2026 pour une période de 6 ans, afin de poursuivre et d'intensifier la dynamique engagée avec le PEP.



Périmètre des deux PAPI sur le bassin versant de l'Yonne validés par le comité de pilotage (SEPIA Conseils, 2024)

2.2.7 LE DISPOSITIF DE SENSIBILISATION EPISEINE

EPISEINE : Un dispositif plébiscité

En 2024, le dispositif EPISEINE de sensibilisation au risque inondation a poursuivi son développement, avec des nombreuses interventions auprès du grand public, et un parcours de formations riche et apprécié.

Une année riche en interventions auprès du grand public et des scolaires

L'année 2024 a été jalonnée de nombreuses actions de sensibilisations auprès du public scolaire, d'étudiants et de particuliers. Grâce à la découverte de notre escape game sur les inondations, en par des quiz interactifs, et notre jeu « À votre sac, prêt, partez ! », de nombreuses personnes ont pu approfondir leurs connaissances sur les inondations et apprendre les gestes pour s'y préparer sereinement.



Forum du Climat, Donnemarie-Dontilly, juin 2024

3 partenaires financiers



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE
**eau
seine**
NORMANDIE

seine 77
& marnes
LE DÉPARTEMENT

Ces interventions se sont faites sur le bassin amont de la Seine, et plus particulièrement en région francilienne :

FÉVRIER			AVRIL	MAI	JUIN
Stand EPISEINE au Salon de l'Agriculture, aux côtés de la Métropole du Grand Paris	Animation d'un escape game sur les inondations à l'Université Paris 1 Panthéon- Sorbonne	Formation de 40 élèves de l'école de Mines de Nancy	Intervention à un café-climat de l'Agence Parisienne du Climat sur le sujet « doit-on craindre la grande crue de la Seine ? »	Stand EPISEINE à la fête de l'environ- nement de Villeneuve Saint-Georges	Sensibilisation d'une centaine d'écoparc sur le territoire de la Bassée- Montois pour le forum du Climat à Donnemarie- Dontilly

Au total, 500 enfants et particuliers ont bénéficié de ces actions de sensibilisation au risque inondation.



Café-climat « doit-on craindre la grande crue de la Seine ? »

275 formés grâce aux parcours de formation EPISEINE

EPISEINE propose gratuitement des formations, en format distanciel et présentiel. En 2024, 275 agents publics, élus et membres d'associations ont bénéficié de formations variées : sensibilisation du grand public, préparation à la gestion de crise, planification de la continuité d'activité, diagnostic de la vulnérabilité bâtementaire...

Parmi ce programme de formation, sont compris 2 formations destinées aux « sensibilisateurs » ; agents de collectivités, membres d'associations, professeurs et particuliers amenés à intervenir auprès de la population pour lui apprendre à se préparer aux inondations :

- la formation « apprendre à animer une balade sur les inondations » : enseigne la méthodologie pour créer et animer une balade sur les inondations adaptée au territoire et au public ciblés ;

- la formation « apprendre à animer l'escape game « Mission 2072 » : donne la possibilité d'animer un escape game sur les inondations et de le réutiliser comme outil de sensibilisation auprès du public.

Un partenariat avec l'Académie de Paris

EPISEINE a signé un partenariat avec l'Académie de Paris. L'objectif est de former des professeurs d'histoire-géographie de lycées professionnels sur le risque inondation et leur apporter des ressources pédagogiques sur le sujet. En 2024, en 4 jours, 50 professeurs de l'académie de Paris auront bénéficié de cette formation.

Tous les formés font part de leur grande satisfaction quant au contenu de ces sessions.

Une communauté qui poursuit sa croissance

En 2024, la barre des 270 000 visites sur Episeine.fr a été franchie. À cela s'ajoutent les nombreux abonnés supplémentaires qui ont suivi l'actualité du risque inondation sur la région francilienne.



Formation des professeurs d'histoire-géographie au risque inondation, 2024

2.2.8 LA CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT : ANIMATION, COORDINATION, INFORMATION ET CONSEIL

En 2024, la Cellule d'accompagnement a poursuivi ses missions tout en préparant activement la nouvelle convention prévue pour la période 2025-2027. En effet, cette année a marqué la fin du deuxième volet de la convention (2022-2024), qui réunissait 14 partenaires et s'est achevé le 31 décembre.

La réalisation de diagnostics territoriaux de vulnérabilité aux inondations

La communauté d'agglomération du Grands Sénonais et le Syndicat Mixte Yonne Médian (SMYM) poursuivent la réalisation de leur diagnostic territorial de vulnérabilité aux inondations dont l'achèvement est prévu au 1^{er} trimestre 2025. Sur le territoire du SMYM, des réunions de présentation des résultats du diagnostic sont prévues auprès des collectivités au printemps 2025.

En parallèle, la communauté de communes du Pays de l'Ourcq, la communauté de communes de Bassée-Montois et le SMAGE des Deux Morin ont initié leur propre diagnostic territorial de vulnérabilité aux inondations. Afin de mobiliser les élus du territoire, des réunions de présentation de la démarche ont été organisées à la demande.

La Cellule d'accompagnement est également associée à plusieurs études et groupes de travail sur la question du ruissellement, qui devient de plus en plus prégnante.

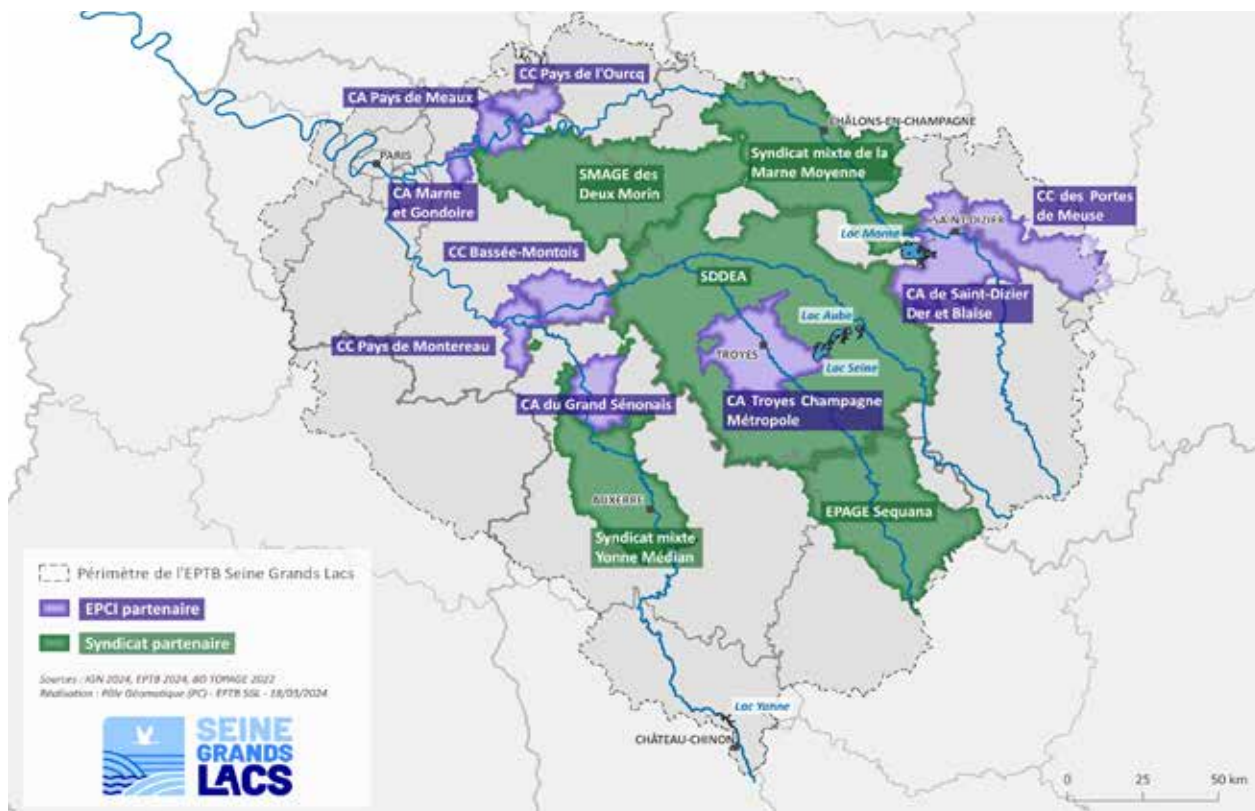
L'accompagnement à la mise en œuvre du Décret Digues

Le Syndicat mixte de la Marne Moyenne (S3M) a achevé sa réflexion sur leurs systèmes d'endiguements. Le SMYM, quant à lui, poursuit ses réflexions sur le classement d'un barrage.

La communauté d'agglomération du Grand Sénonais et la communauté de communes du Pays de Montereau ont, elles, terminé le recensement de leurs ouvrages, ce qui est un préalable nécessaire à une éventuelle préfiguration de système d'endiguement.

L'appui méthodologique et la formation des collectivités à la gestion de crise (PCS, PICS) – La formalisation d'exercices de gestion de crise à petite échelle à destination des communes, des EPCI à fiscalité propre et des établissements publics

Les partenaires de la cellule d'accompagnement de Seine Grands Lacs



Un accompagnement personnalisé a été réalisé pour sensibiliser et former les agents et élus de la communauté de communes Perthois, Bocage et Der à la demande du Syndicat Mixte de la Marne Moyenne (S3M). Une journée de formation dédiée à la gestion de crise avec, notamment, un exercice « Gestion de crise intercommunal » a été organisée par la Cellule d'accompagnement.

La vulnérabilité aux étiages sévères

En 2023, la Cellule d'accompagnement s'est vu confier le pilotage du programme d'études sur les phénomènes d'étiages sévères sur

le bassin de la Seine Supérieure dans le cadre d'une coopération « public-public » avec un Comité de suivi composé de Seine Grands Lacs, de Troyes Champagne Métropole et du SDDEA. Cette mission s'est poursuivie sur l'année 2024.

En plus de ses missions phares, la Cellule a contribué à l'information sur les débits des cours d'eau. Elle a également accompagné les collectivités dans leurs réflexions sur la pose de repères de crues. Enfin, elle les a soutenues dans leurs démarches de diagnostic de la vulnérabilité des habitations.

2.2.9 RENFORCEMENT DE LA GESTION DE CRISE AU SEIN DE SEINE GRANDS LACS

Une mission « Gestion de crise » au service des collectivités

L'EPTB Seine Grands Lacs porte depuis 2019 une mission d'accompagnement à la gestion de crise. Les actions menées dans le cadre de cette mission sont les plus opérationnelles possibles afin de donner aux décideurs locaux les outils pour gérer des crises. À ce titre, l'EPTB Seine Grands Lacs propose régulièrement :

- des formations à destination des élus et agents territoriaux ;
- des ateliers de sensibilisation ;
- des exercices de gestion de crise.

Une année riche en formations

Seine Grands Lacs a organisé et animé de nombreux ateliers et formations sur la thématique de la gestion de crise.

Entre janvier et décembre 2024, ce sont ainsi 11 sessions de formations dédiées à la gestion de crise qui ont été organisées. Elles ont permis à plus de 150 élus locaux et agents des collectivités de se familiariser avec ce sujet en abordant des thèmes variés allant de l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) au montage d'un exercice de crise.

Seine Grands Lacs a également coorganisé avec l'université de Cergy, une série d'ateliers participatifs traitant des évacuations de masse en cas d'inondation. Ces ateliers avaient pour objectif de valider et d'améliorer un modèle développé par le laboratoire PLACES visant à simuler ce type d'évacuation. Trois territoires pilotes ont été sélectionnés pour participer à ces ateliers (Nemours, Alfortville, Paris 15^e).

Les exercices de crise

Le 17 octobre s'est tenu dans la commune de Gigny-Bussy une journée pédagogique sur la thématique de la gestion de crise rassemblant une quarantaine de participants (élus et agents des collectivités du territoire, représentants des services de l'État, protection civile, SDIS...).

Coorganisée avec le Syndicat mixte de la Marne moyenne, cette journée combinait formation théorique (avec une initiation aux principaux outils de gestion de crise en France) et formation pratique grâce à un exercice de crise.

Cette journée et cet exercice ont permis de mobiliser les échelons communaux et intercommunaux et de les sensibiliser à l'importance des PCS et des PICS.



Journée pédagogique sur la commune de Gigny-Bussy

Les PCS et PICS

En réponse à la loi Matras, qui impose aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de mettre en place un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) sous certaines conditions, Seine Grands Lacs accompagne les collectivités dans l'élaboration de leur PICS. Une démarche a ainsi été initiée auprès de deux intercommunalités de tailles et de structures variées (la CA Grand Paris Sud et la CC Bassée-Montois) afin d'élaborer leurs PICS. Cet accompagnement se poursuivra jusqu'en 2026.

D'autre part, quatre communes situées le long de l'axe Seine sont accompagnées par Seine Grands Lacs dans l'élaboration de ce document, avec pour objectif de finaliser leur PCS d'ici 2025.

1. À Seine Grands Lacs, les crises, ça se prépare

La préparation à la gestion de crise et la planification de la continuité d'activité constituent une mission essentielle pour l'EPTB Seine Grands Lacs. La finalisation du premier Plan de Continuité

d'Activité (PCA) en 2020, suivie par la mise en place d'un Plan de Gestion de Crise (PGC) en 2021, ont permis de formaliser des pratiques existantes.

Pour renforcer sa stratégie de communication de crise, Seine Grands Lacs a organisé en 2024 des sessions de média-training afin de former ses directeurs à la prise de parole face caméra en situation de crise. Cette formation visait également à les préparer à l'exercice de crise interne du 18 octobre 2024 qui avait pour but de simuler une situation de crise complexe en matière de communication liée à la mise en eau test de la Bassée.

Cette mise en eau requiert en effet des procédures de gestion de crise spécifiques. À ce titre, en coordination avec la Préfecture de Seine-et-Marne et des acteurs locaux, Seine Grands Lacs a élaboré un protocole ORSEC de site pour encadrer cette opération.

Dans une optique d'amélioration continue, les exercices de crise et la révision des procédures de gestion de crise, notamment celles relatives à la mise en eau de la Bassée, se poursuivront en 2025.



Exercice de crise interne



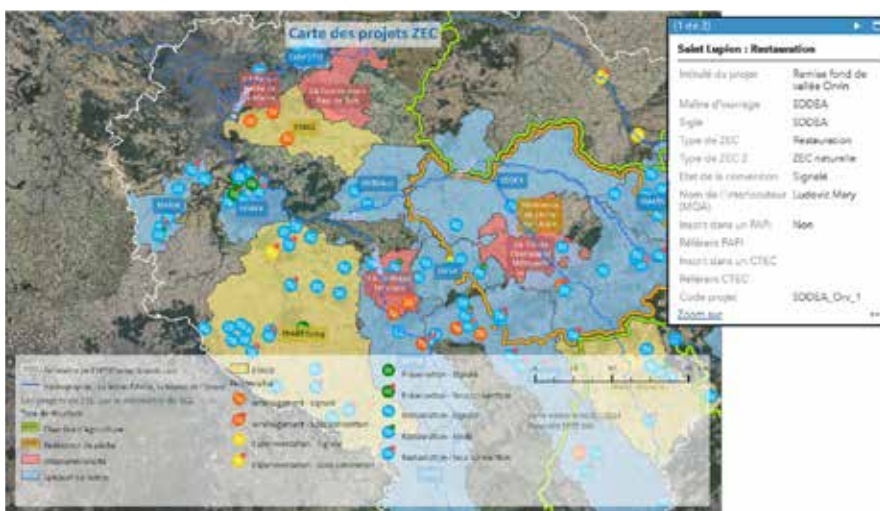
2.2.10 LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES (ZEC)

En 2024, l'accent a été mis sur les outils !

L'outil « GemaZEC » (la GEMA-gestion des milieux aquatiques au service de la PI - prévention des inondations) qui permet l'identification, la caractérisation et la hiérarchisation des Zones d'Expansion de Crues a été finalisé : il couvre désormais les 22 000 km de cours d'eau des 44 000 km² du bassin-versant amont de la Seine. L'appropriation par les partenaires est en cours et s'achèvera en 2025 par un passage en mode web de l'outil.

Il a été complété par un autre outil « VisuZEC » qui permet aux partenaires de visualiser les projets en cours d'étude et/ou finalisés, en fonction de leur type (préservation, restauration, aménagement) et des maîtres d'ouvrage qui les portent.

Enfin, la construction de la plate-forme AIDEN s'est achevée en décembre 2024. Celle-ci permettra de gérer les demandes de soutien technique et/ou financier et sera mise en ligne en 2025 pour les maîtres d'ouvrage partenaires.



Carte des projets ZEC

La barre des 100 conventions a été franchie en décembre !

L'action ZEC permet d'accompagner techniquement et financièrement les projets de préservation, restauration et d'aménagement de ZEC :

- de 31 maîtres d'ouvrages ;
- ce qui représente plus de 30 millions d'euros de projets dont 3 millions de participation de Seine Grands Lacs.

Lors du Salon International de l'Agriculture du 24 février au 3 mars 2024, auquel ont été conviés tous les maîtres d'ouvrage GEMAPlens du bassin amont de la Seine ainsi que tous les représentants des chambres d'agriculture, plusieurs temps forts concernant les ZEC se sont succédés :

- la signature de la convention cadre de sur inondation entre la Métropole du Grand Paris et la Chambre d'Agriculture de Région Ile De France ;
- la signature de la convention de coopération avec la Chambre d'Agriculture de la Marne et le Syndicat Mixte de la Marne Moyenne ;
- une conférence et trois sessions d'information à destination du grand public.

23 projets sont dorénavant finalisés, dont la restauration d'une ZEC d'1,5 ha par l'effacement d'un plan d'eau sur le cours du Milleron à Aillant-sur-Milleron (45), projet porté par l'EPAGE du bassin du Loing et l'optimisation du fonctionnement d'une ZEC de 5 ha par grâce à la restauration hydromorphologique de l'Oze à Blaisy-Bas (21) portée par l'EPAGE de l'Armançon (cf. photos).



Milleron



Blaisy

Bilan 2024 de la mise en œuvre de l'appui technique et financier

	Nombre	Montant total	Participation de SGL
Projets signalés	212	56 M€	
Dont projets sous convention	77	30 M€	3 M€
Dont projets soldés	23	4 M€	0,4 M€

2.2.11 SEINE BASSÉE

Avancement des travaux de la digue

Les travaux de remblai du corps de digue ont été poursuivis sur le premier semestre 2024, pour un volume total terrassé de l'ordre de 600 000 m³. 75 % des matériaux composant la digue ont été acheminés par voie fluviale, grâce au quai de déchargement provisoire réalisé en 2022. Le raccordement de la digue aux ouvrages de génie civil (station de pompage et ouvrages hydrauliques annexes) ainsi que les rampes d'accès aux différents niveaux de la station principale et le déversoir de sécurité de l'ouvrage ont également été finalisés lors de l'été 2024.

En parallèle, les travaux inhérents au dispositif de drainage de la digue (puits de décompression, fossés), les dispositifs d'auscultation en pied de digue extérieur (piézomètres crépinés, piliers topographiques, radar de mesure de débit) et en crête de digue (tassomètres, cellules de pression interstitielles, repères topographiques) ont été réalisés, ainsi que la pose des réseaux secs et humides de la digue (électricité, communication, eau potable).

En crête de digue, les couches de fondations des voiries ont été réalisées sur les voies principales d'accès à la station et le re-nappage de la terre végétale a été réalisé sur l'ensemble des parements amont/aval de digue sur le dernier trimestre 2024.

Lors du dernier trimestre, les ouvrages provisoires, le quai de déchargement et la voie de contournement en enrochement, ont ensuite été déconstruits au dernier trimestre, permettant la mise en eau test programmée début 2025.

Avancement des travaux GC station et des équipements

Les travaux de réalisation du génie civil de la station de pompage se sont poursuivis sur le premier semestre 2024 avec le montage des niveaux 53 m NGF (plateforme de dégrillage) et niveau 56.95 m NGF (équipements électriques, poste de commande et locaux d'exploitation). La toiture terrasse a également été coulée avant l'été dans le but de positionner l'édicule d'ascenseur permettant un accès PMR à la toiture réservée au public du site.

En parallèle des travaux de génie civil, la pose des équipements principaux a été réalisée au premier semestre 2024 pour les vannes, les grilles et le dégrilleur ainsi que les principaux équipements électriques (transformateurs, TGBT, démarreurs...).

Au printemps 2024, les 8 pompes de la station, acheminées depuis leur lieu de production en Suède, ont été mises en place dans leurs tubes verticaux positionnés dans les pertuis de pompage.

La mise sous tension électrique de la station a été menée à la fin de l'été 2024, concluant ainsi les travaux de réalisation des réseaux et les travaux d'électrification des équipements principaux de la station.

Le gros œuvre des travaux de génie civil de la station s'est achevé avec la dépose des batardeaux nord et sud permettant l'ennoiement du radier de la station de pompage avec comme objectif de procéder à la mise en eau test du casier pilote en janvier 2025.

Avancement des travaux des ouvrages annexes

Concomitamment à la réalisation de la digue ceinturant le site, les travaux de construction des ouvrages annexes de pompage et de continuité hydraulique se sont déroulés jusqu'au début de l'été 2024. Leurs équipements principaux (pompes, vannes, gros équipements électriques) ont également été mis en place en parallèle des travaux de finalisation du second œuvre jusqu'au début de l'été 2024.

Les travaux de la passerelle La Tombe en extérieur de site pilote ont débuté en décembre 2024 et vont être finalisés au premier trimestre 2025.

Préparation de la mise en eau test

Afin de préparer cet événement, une concertation étroite a été mise en place sous l'égide de la préfecture de Seine-et-Marne et du sous-préfet de Provins. Elle a associé le SIDPC, le SIDS, la Gendarmerie nationale, l'Agence routière départementale de Provins. Les maires des communes riveraines au site pilote ont également apporté leur concours à cette préparation, qui a abouti à la rédaction d'un Plan ORSEC de site.

La concertation a également été étendue à la Fédération départementale de la Chasse dans le cadre de la mise en œuvre d'une mission d'effarouchement de la grande faune avant remplissage, ainsi qu'auprès de la Fédération départementale de la Pêche pour préparer les pêches de sauvetage post-vidange du site.

La préparation de la mise en eau test a nécessité la rédaction d'un protocole technique spécifique visant à coordonner les interventions des entreprises, du maître d'œuvre et de Seine Grand lacs en fonction des différentes étapes (pompage-stockage-vidange).

En ce qui concerne les nombreux usages présents sur le site, un important travail de préparation de l'évaluation des impacts et des potentialités d'indemnisation a été mené sur l'ensemble des enjeux : un conventionnement avec la Fédération Départementale de Chasse pour la réparation des troubles et dommages causés par le fonctionnement du casier, des états des lieux des propriétés concernées par la mise en eau, l'évacuation des carcasses et déchets présents dans le site pilote, la sécurisation des constructions existantes (huttes de chasse et chalets), la formalisation de l'indemnisation des gênes causées par le déroulement des travaux (agriculteurs, propriétaires d'étang...).

Aménagement du Canal de Bray à La Tombe

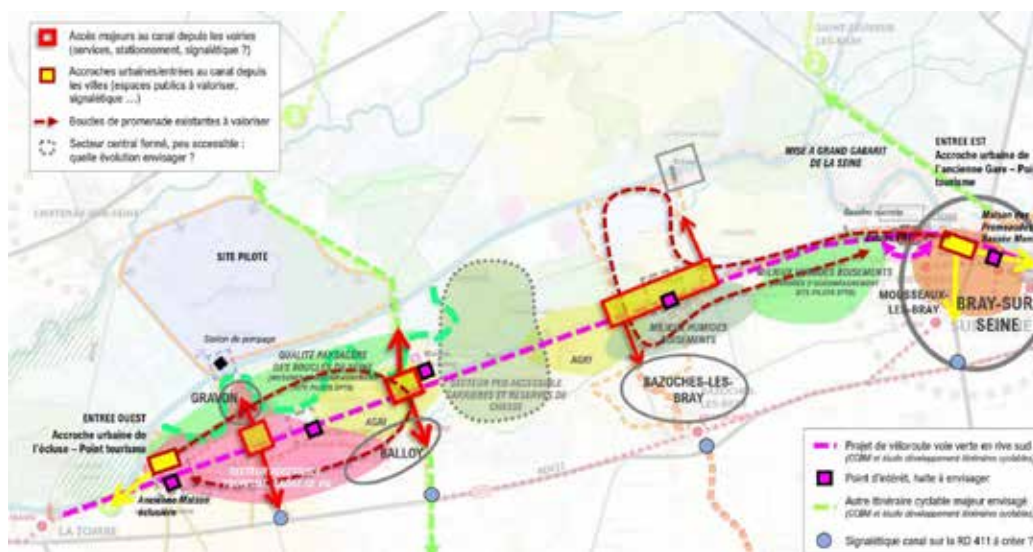
Seine Grands Lacs accompagne la communauté de communes de la Bassée-Montois (CCBM) dans sa réflexion sur le devenir du canal de Bray à La Tombe. La CCBM souhaite mettre en œuvre



un projet paysager structurant de type voie verte, avec l'aménagement d'une vélo route, afin de mieux affirmer son identité et de valoriser les richesses paysagères et écologiques qui font la singularité de la Bassée. Or, ne disposant ni des moyens financiers ni des moyens techniques pour porter et mettre en œuvre ce projet, elle a donc sollicité Seine Grands Lacs qui, dès juin 2022, s'est engagé par la voix du président Patrick Ollier, à accompagner le territoire.

Cartographie présentant les différentes séquences d'aménagement du Canal de Bray à La Tombe

Source – Seine-Grands-Lacs – VNF- Bureau d'Études ANTEA



Compte tenu de la multiplicité des acteurs (VNF, CCBM, Seine Grands Lacs, Fédération de la Pêche, Chasse, ...) qui interagissent autour de cet ouvrage, il a été convenu d'établir un schéma directeur de restauration et d'aménagement du canal. Cette démarche est pilotée par Seine Grands Lacs qui organise les COTECH et les COPIL intégrant les acteurs concernés par le futur projet.

L'année 2024 a vu l'aboutissement des différents diagnostics techniques, initiés par Seine Grands Lacs en partenariat avec Voies Navigables de France. Ces études ont concerné des inventaires écologiques (faune et flore) sur les abords du Canal, un diagnostic hydro biologique et piscicole ainsi qu'un diagnostic structurel et hydraulique de l'ouvrage.

La synthèse de ces différentes études a donné lieu à plusieurs scénarios d'aménagements présentés lors d'un Comité Technique en mai 2024 (cf. photo ci-dessous).

Dépollution de la darse du casier pilote Seine Bassée en vue de la mise en eau test

Après la délocalisation de l'entreprise qui exerçait une activité de démantèlement de péniches épaves, de transport fluvial et de maintenance de bateaux, il a été constaté que le site présentait un état de pollution conséquent. Sur la partie terrestre, plusieurs hangars et bâtiments obsolètes étaient encore présents et sur la partie fluviale de la darse, une dizaine de péniches épaves ont été repérées. En vue de la mise en eau test du Casier, Seine Grands Lacs a dû mettre en œuvre un plan d'actions pour mener une dépollution complète du site.

Ainsi, une première phase de travaux a été réalisée de juillet à novembre 2024, consistant à traiter le bâti abandonné (curage, déplombage, désamiantage et déconstruction) ainsi qu'à sécuriser le pompage des péniches épaves.



Travaux de curage, désamiantage, déconstruction des anciennes installations de la société LMPS
Juillet-août 2024 (société PAPREC – MOE AD INGé-EGIS)



Darse : travaux de démolition achevés (septembre 2024)



Pose de barrières anti-pollution (MOE ECOSPHERE- Société AK TEAM)



Anciens bâtiments société LMPS avant leur démolition – juin 2024



En complément des barrages anti-pollution : pompage et sécurisation des cales afin d'éviter toute pollution aux hydrocarbures. (Société PAPREC – MOE AD INGé-EGIS)

Seine Bassée - Mai 2025

À noter qu'une seconde phase de travaux est en préparation afin d'excaver les terres polluées et démanteler les péniches épaves.

L'évaluation du casier pilote menée en partenariat avec le CEREMA

Le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est un centre de ressources et d'expertise scientifiques et techniques interdisciplinaires apportant son concours

à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques en matière d'aménagement durable, d'urbanisme, de transition écologique et de cohésion des territoires.

Ainsi, une demande d'adhésion de l'EPTB Seine Grands Lacs au CEREMA a été initiée fin 2024, en vue de bénéficier de son expertise pour l'évaluation du casier pilote. Le CEREMA permettra de garantir la neutralité et l'impartialité de la démarche évaluative de ce projet d'ampleur.

2.3 Gérer les ouvrages hydrauliques

2.3.1 SERVICE SÉCURITÉ ET SÛRETÉ

Ouvrages hydrauliques

Les quatre lacs-réservoirs exploités par l'EPTB Seine Grands Lacs sont constitués de 40 km de barrages (en terre ou en béton), 66 km de canaux et de 25 locaux techniques majeurs.

Les inspections visuelles périodiques, les essais de manœuvre des vannes, les visites techniques approfondies, menés par les agents de l'EPTB ou bureaux d'études spécialisés, permettent d'observer l'état et de vérifier la bonne fonctionnalité des ouvrages. En outre, plus de 4 000 dispositifs de mesures équipent ces infrastructures et permettent de suivre et d'analyser leur comportement mécanique et hydraulique.

Enfin, les inspections annuelles réalisées sur chacun des lacs-réservoirs par les services en charge du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques (DREAL Grand Est et DREAL Bourgogne Franche Comté) ont conclu à l'entretien et à la surveillance efficaces menés par l'exploitant.

Études de dangers

L'année 2024 a permis la finalisation et transmission aux services de l'État des « Études de Dangers » du barrage de Pannecière, et, sur le réservoir Marne, des barrages de Giffaumont et des Grandes Côtes.

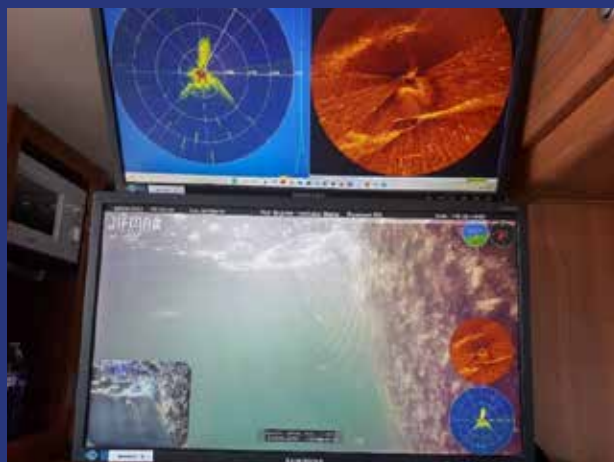
Ces études réglementaires, mises à jour tous les 10 ans, ont été pilotées par les services de l'EPTB Seine Grands Lacs, mobilisant un bureau d'études agréé (TRACTEBEL) et divers prestataires pour réaliser des investigations spécifiques : relevés de fissures sur ouvrage en béton par orthophotographies haute résolution, interventions de plongeurs et robots subaquatiques pour les parties habituellement noyées des ouvrages, utilisation de drones aériens pour visualiser l'état des ouvrages difficilement accessibles...

La démarche suivie dans ces études consiste à faire un point précis sur l'état du barrage, son comportement au vu des sollicitations appliquées, expliciter les risques pris en compte dans le cadre de scénarios de défaillance, avant de détailler les mesures aptes à les réduire et de préciser les risques résiduels une fois mises en œuvre les mesures précitées.

L'instruction de ces études est en cours, menée par la DREAL Bourgogne Franche Comté pour le barrage de Pannecière et la DREAL Grand Est pour les barrages de Giffaumont et des Grandes Côtes.



Mise à l'eau du robot d'inspection subaquatique



Retour d'image en direct de l'inspection subaquatique



Mât d'éclairage déployé au cours de l'exercice



Corne de brume – sirène d'alerte aux populations

Exercice de mise en application du PPI du barrage de Brévonnes

Le barrage de Brévonnes, intégré au réservoir Aube, est un grand barrage, soumis à l'élaboration d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI), volet du plan ORSEC construit par la Préfecture de l'Aube.

Le PPI identifie les enjeux potentiellement impactés en cas d'accident majeur sur le barrage, et constitue le plan d'organisation des secours. À ce titre, un exercice de mise en application a été organisé le 14 mai 2024, mobilisant en Préfecture les services de l'État et les différents acteurs susceptibles d'être sollicités en pareille situation, et, sur le terrain, les équipes de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Le scénario déployé a simulé une succession de défaillances, de très faible probabilité, conduisant à l'activation du PPI, et à la mobilisation de moyens de secours : communication par poste radio dédié, déploiement d'un mat d'éclairage et d'un groupe hydraulique mobile, activation d'un automate d'appel automatique à la population et activation des sirènes d'alerte à la population...

Le retour d'expérience partagé entre les participants de cet exercice a souligné l'intérêt de ce type d'exercice, utile à une bonne compréhension du contexte, des enjeux concernés et des réflexes à acquérir pour gérer au mieux une telle situation si elle devait advenir.

Séminaire « Risques technologiques » à destination des maires de l'Aube et des exploitants d'ICPE

La « culture du risque » a également été promue lors d'un séminaire organisé par la préfecture de l'Aube le 8 octobre 2024.

Les maires de communes de l'Aube et les exploitants d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, potentiellement concernés en cas de rupture d'un barrage de l'EPTB Seine Grands Lacs, ont assisté à une présentation de sensibilisation au risque technologique constitué par la rupture d'un barrage. L'exposé a permis de présenter les ouvrages, leur principe d'exploitation, les conséquences potentielles en cas de rupture et les outils d'alerte à la population. Il a été suivi d'échanges sur les principes d'organisation requis au sein des collectivités ou entreprises des participants au séminaire.

Inspection des ponts – examens subaquatiques

L'EPTB Seine Grands Lacs est propriétaire de 87 ponts et passerelles. Certains de ces ouvrages sont adossés aux vannages et permettent aux agents de l'EPTB d'en assurer l'exploitation. D'autres ont été construits en même temps que les canaux d'alimentation ou de vidange des réservoirs, afin



Intervention de plongeurs pour le diagnostic subaquatique d'un pont sur le canal de restitution Seine

de rétablir les voies de communication préexistantes à la création des lacs-réservoirs.

Les ponts font l'objet, tous les 6 ans, d'une inspection détaillée, par un bureau d'études spécialisé.

Une notation normalisée de l'état de chaque ouvrage permet de constituer un « carnet de santé » pour l'ensemble du parc des ouvrages d'art de l'EPTB, et d'identifier les priorités d'intervention en matière de travaux d'entretien.

À noter que l'inspection détaillée de chaque ouvrage nécessite la mobilisation de moyens particuliers : lorsque le tirant d'air est important, l'accès aux sous-face des tabliers nécessite l'emploi de nacelle négative. Enfin, pour les ouvrages dont les piles sont situées dans les canaux, une équipe de plongeurs spécialisés dans les diagnostics d'ouvrages a été mobilisée, afin de vérifier notamment l'absence d'affouillements potentiellement masqués par la présence permanente d'eau.

2.3.2 SERVICE GESTION DES OUVRAGES

L'année 2024 a été fortement marquée par des pluviométries importantes qui ont généré de nombreux épisodes de crue. Les équipes d'exploitation et de dégrillage ont été sollicitées pour gérer, chacun dans leur domaine d'activité, ces événements. Les quatre lacs-réservoirs ont, encore plus cette année, rempli pleinement leur rôle d'écrêtement de crue.

L'exploitation estivale a, elle aussi, été atypique et influencée par les Jeux Olympiques de Paris. Tout a été mis en œuvre afin de permettre le bon déroulement des manifestations et des épreuves sur la Seine en adaptant et réduisant au maximum les restitutions.

Avec l'alternance de période de pluies et de soleil, les équipes d'entretien des espaces naturels et de génie civil ont également été plus fortement mobilisées avec une campagne de broyage des ouvrages hydrauliques et des emprises qui a commencé plus tôt dans l'année et avec des passages plus fréquents.

L'activité des équipes logistique, de mécanique, d'entretien des bâtiments et de maintenance n'a pas été en reste et a permis de faciliter le travail des agents en prenant en charge, avec réactivité, les réparations des véhicules et engins, les commandes de fournitures, les réparations et améliorations électromécaniques et les petits travaux d'entretien divers sur nos bâtiments et ouvrages.

2.3.3 SERVICE VALORISATION & MODERNISATION

Les études

Seine Grands Lacs a mené en 2024 les études de valorisation et de modernisation suivantes :

- rénovation du lieu des ateliers de Pannecière ;
- réhabilitation du pont route du barrage de Pannecière ;
- rénovation du logement Ardoux à Pannecière ;
- rénovation du contrôle de commande de Pannecière ;
- rénovation de l'installation de chauffage et ventilation des bureaux de Braucourt ;
- réhabilitation du peigne à embâcles Marne ;
- rénovation du déversoir d'extrémité du canal d'amenée Marne ;
- rénovation et changement des appareils d'appui des ponts sur les routes départementales n° 443 (OA n° 6 et OA n° 19).

En termes de travaux, en dehors des chantiers d'entretien des ouvrages et des autres infrastructures, les équipes ont été mobilisées sur les chantiers suivants :

- pose de la borne d'information sur le belvédère du barrage de Pannecière ;
- modernisation et création de points de mesures pour les stations de mesures ;
- rénovation et changement des appareils d'appui des ponts sur les routes départementales n° 443 et (OA n° 6 et OA n° 19) ;
- enrochement des barrages de Morge, Beaumont et Chavaudon ;
- réhabilitation du lieu d'appel de Mathaux.

Le lac-réservoir Aube

Lieu d'appel de Mathaux : fin des travaux débutés en 2022

Le programme de réhabilitation du site

Maîtrise d'œuvre :

- La construction d'un hangar pour abriter le gros matériel roulant d'entretien des digues, l'atelier mécanique, le laboratoire d'analyse, un magasin de stockage des pièces de rechange ;
- La réhabilitation de la grange en bureaux et vestiaires pour les équipes d'entretien ;
- La transformation de l'actuel bâtiment « lieu d'appel » en local d'archives ;
- La construction d'un auvent pour le stockage du petit matériel roulant. Cet auvent sera par ailleurs équipé de panneaux photovoltaïques sur une surface de 315 m² ;
- La création d'une cour technique avec une aire de lavage et une station carburant.



Inauguration du lieu d'appel de Mathaux

Coûts

Coût des travaux, estimé au stade projet : 2 050 000 € HT

Coût des travaux à l'issue de l'appel d'offres : 2 663 524 € HT

Coût de l'opération : 2 987 752 € HT



Réhabilitation du lieu d'appel de Mathaux

Le lac-réservoir Seine

Confortement des barrages de la Morge et Beaumont : démarrage de la première phase de travaux - Octobre 2024

Coûts

Coût de l'opération : 25 000 000 € HT

Financement : 47,50 % État - Europe- Région Grand Est - Agence de l'eau Seine-Normandie



Pose de la première pierre de la digue de la Morge par le Président Ollier



Digue de la Morge vue du ciel

2.4 Préserver la biodiversité et anticiper le changement climatique

2.4.1 LE SITE RAMSAR DES ÉTANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE

La construction d'un projet de territoire au service de la préservation de la biodiversité

Le site Ramsar des Étangs de la Champagne humide est un des premiers labellisés en France, en 1991, et le plus vaste de France métropolitaine.

Il se compose d'une grande mosaïque de milieux, avec notamment les quatre lacs artificiels, situés au sud et au centre du site, et quelques 400 étangs. Il abrite de nombreuses espèces emblématiques, avec de gros enjeux sur les oiseaux. Il présente également une architecture et des activités traditionnelles.

La co-animation du site est effective depuis 2022. Cette co-animation entre Seine Grands Lacs et le PNR Forêt d'Orient bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Grand Est et la DREAL Grand Est. 2024 marque la poursuite des 22 fiches actions.

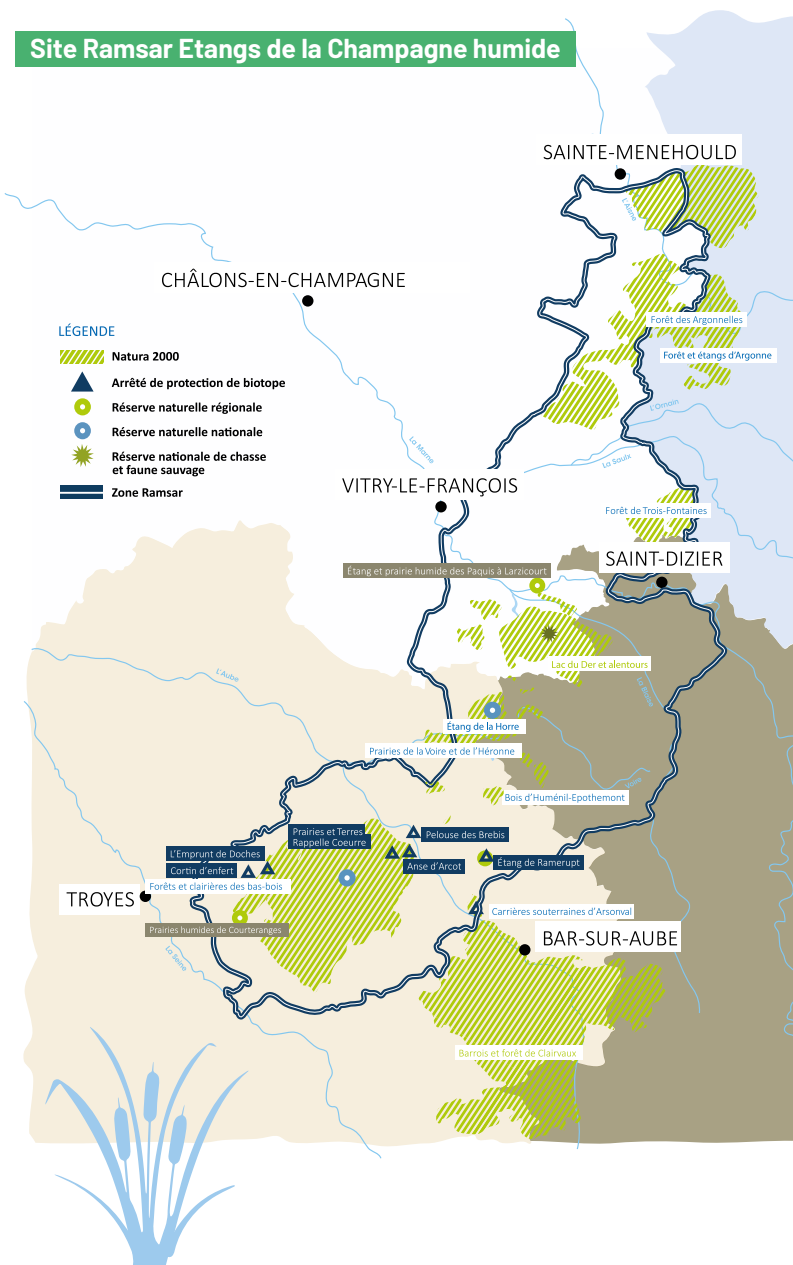
Rappel des grands objectifs du plan d'actions :

- Développer et valoriser une image et une identité territoriales « Ramsar – Étangs de la Champagne humide » ;
- Améliorer les connaissances et développer les pratiques durables ;
- Assurer un aménagement et un développement durables du territoire.

Une année 2024 dans la continuité des objectifs : zoom sur 3 événements forts

- La réalisation d'un film présentant le site.
- Le renforcement d'actions pédagogiques lors de la Journée Mondiale des Zones Humides, la fête de la nature et le festival photo de Montier-en-Der, 1^{re} participation aux journées RELAIS DE L'EAU pilotées par l'ANEB.
- La restauration de l'ouvrage hydraulique de l'étang de la Diguette au lac du Der pour favoriser notamment la cigogne noire.

Site Ramsar Étangs de la Champagne humide



2.4.2 LES FORÊTS, UN PATRIMOINE À PRÉSERVER ET À ENTREtenir

La construction des lacs-réservoirs a entraîné la suppression de massifs forestiers importants, situés à l'intérieur de l'emprise des plans d'eau.

À titre de compensation et conformément à ses engagements de l'époque, l'EPTB Seine Grands Lacs a reconstitué le potentiel détruit par l'acquisition de forêts dégradées ou menacées.

L'EPTB est ainsi propriétaire d'un patrimoine forestier, aujourd'hui de qualité, de l'ordre de plus de 3 500 ha répartis sur cinq départements et quatorze massifs, principalement sur l'Aube et la Côte d'Or (près de 1 270 ha à proximité de Châtillon-sur-Seine).

Ces forêts bénéficient du régime forestier et sont gérées à ce titre par l'Office National des Forêts. Chaque massif est doté d'un plan d'aménagement

proposé par le gestionnaire et soumis à l'approbation des administrateurs de l'EPTB Seine Grands Lacs. Le plan, établi pour une durée de 15 à 20 ans, définit les principales interventions ou actions à réaliser.

Après des investissements importants en terme de reboisement, le bilan de notre patrimoine forestier dégage depuis quelques années un excédent de trésorerie.

Les recettes proviennent encore de façon importante des locations de droit de chasse, le retour des investissements en terme de plantations n'étant vraiment attendu que dans une cinquantaine d'années ; le bilan forestier se situant, actuellement, autour de 50 €/ha en moyenne.

2.4.3 SEINE GRANDS LACS SUR LE CHEMIN DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN 2024 : L'HEURE EST AU PLAN D'ACTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Une volonté affirmée dans un contexte d'urgence

Conscient des enjeux en matière de lutte contre le changement climatique, l'EPTB s'est engagé dans la mise à jour de son Bilan Carbone pour l'année 2022, initialement réalisé sur l'année de référence 2015.

Ce bilan a pour vocation à :

- évaluer le niveau de responsabilité en matière d'émissions de gaz à effet de serre ;
- analyser la vulnérabilité aux ressources fossiles ;
- définir la capacité d'adaptation pour limiter l'impact sur le climat.

Quelle que soit la démarche de transition adoptée, établir une comptabilité carbone et la suivre régulièrement est la première des étapes vers un fonctionnement plus vertueux en matière environnementale pour l'établissement.

Le bilan carbone a pour objectif principal d'apporter un soutien stratégique en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la séquestration des émissions résiduelles, et de définir une trajectoire de réduction carbone cohérente avec la Stratégie Nationale Bas Carbone engagée par la France en 2020.

Ainsi, à l'horizon 2030, l'objectif de réduction visé est de - 34 % et, à horizon 2050 de - 83 % afin d'atteindre la neutralité carbone.

2024 a permis de consolider les résultats. Les premiers résultats démontrent la pertinence de la politique énergétique de l'établissement.

Le gain global est en effet de 389 Teq CO₂ entre 2014 (1 770 Teq CO₂) et 2022 (1 381 Teq CO₂), soit une baisse de 22 % des émissions.

Ce résultat n'intègre pas le Bilan carbone du projet Seine-Bassée, qui fait l'objet d'un bilan propre dans le cadre de l'évaluation du projet.

L'évolution de la trajectoire est particulièrement encourageante et démontre l'importance des actions mises en œuvre par l'EPTB Seine Grands Lacs depuis sa première comptabilité carbone.

Afin de poursuivre ce travail, il appartient à l'EPTB de mettre en œuvre les moyens suffisants pour :

- faciliter le suivi et la collecte des informations les plus qualitatives possibles dans l'objectif d'améliorer l'analyse des enseignements tirés (l'incertitude des résultats est liée à la collecte des données) ;
- augmenter la fréquence de réalisation de son bilan des émissions gaz à effet de serre (BEGES).

Un plan d'actions actualisé et adapté

Dans la continuité du plan pluriannuel de transition énergétique 2021-2025, cette étude définit 5 axes majeurs axés sur une thématique précise, déclinés en 21 actions particulières.

Axe 1 – Sensibilisation : Impliquer les agents et les élus aux enjeux de la transition

Axe 2 – Énergie : Renforcer la maîtrise de l'énergie sur les bâtiments et le développement des énergies renouvelables

Axe 3 – Mobilité : Optimiser et verdir les déplacements

Axe 4 – Achats : Engager une gestion raisonnée des biens et services achetés et définir des filières de valorisation

Axe 5 – Patrimoine : Augmenter la capacité de séquestration carbone des projets portés et en réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ce plan d'action a été construit avec les collaborateurs internes et les référents principaux du projet.

Le PIREN SEINE : comprendre les vulnérabilités et l'adaptation du bassin et de ses territoires

Lancé en 1989 à l'initiative du CNRS et sur le modèle d'autres grands fleuves français, le Programme interdisciplinaire de recherche sur l'environnement du bassin de la Seine, dénommé PIREN-Seine, est un groupement de recherche dont l'objectif est de développer une vision d'ensemble du fonctionnement du système formé par le réseau hydrographique de la Seine, son bassin versant et la société humaine qui l'investit.

Ce programme interdisciplinaire mobilise plus de 100 chercheurs et doctorants rattachés à 25 équipes de recherche, soutenues par 8 universités, 2 écoles d'ingénieurs (Mines Paris PSL et l'École des Ponts ParisTech) et 3 instituts nationaux de recherche (CNRS, CEA, INRAE).

Une quinzaine de partenaires, organismes scientifiques et gestionnaires de l'eau sont associés étroitement au sein d'un Comité de coordination qui a pour but d'orienter le choix des grands axes de recherche dans une logique de dialogue et de co-construction.

L'EPTB Seine Grands Lacs fait partie de ces partenaires depuis 2015 et a donc participé en 2024 à la construction de la phase 9, prévue pour 4 ans à compter de janvier 2025 qui va approfondir l'interdisciplinarité entre savoirs biophysiques

sur le bassin et savoirs sur les groupes sociaux et leurs pratiques qui influencent, et sont influencés, par ce bassin.

Cette phase est structurée en cinq axes de travail :

- Axe 1 : Vulnérabilités du bassin de la Seine et de ses territoires face au changement climatique ;
- Axe 2 : Les flux de matières dans les filières et leurs impacts territoriaux ;
- Axe 3 : Histoire, paysages, territoires et restauration écologique ;
- Axe 4 : Les contaminants – niveaux et effets dans les écosystèmes et sur la santé ;
- Axe 5 : Transferts biogéochimiques le long du continuum Homme-Terre-Mer sous changements socio-climatiques.

Partenariat avec le SIAAP : associer le petit et le grand cycle de l'eau

À travers leurs missions de service public, Seine Grands Lacs et le SIAAP ont intégré au cœur de leurs préoccupations la préservation de la ressource en eau et, plus spécifiquement, les aspects qualitatifs et quantitatifs de la Seine à la traversée de l'agglomération parisienne lors des périodes extrêmes.

En 2023, le SIAAP et Seine Grands Lacs ont signé une convention de partage de leurs ressources afin de suivre la qualité de l'eau de la Seine sur la quasi-totalité de son bassin versant et d'associer pour la 1^{re} fois le petit et le grand cycle de l'eau.

Suivre la qualité de la Seine, depuis le lac d'Orient jusqu'à Poses, pour une meilleure gestion intégrée du fleuve

Le SIAAP, via sa Direction Innovation, exploite l'Observatoire MeSeine, un réseau de suivi de la qualité de l'eau de la Seine et de ses affluents en Île-de-France (d'Alfortville à Méricourt), en termes de physico-chimie, bactériologie, micro-contamination et diversité faunistique.

Si ce réseau présente un suivi très dense à l'aval de la traversée de Paris, il apparaît clairement que la zone reste contrainte à l'agglomération et ne permet pas de disposer d'informations de qualité et de dynamique des nutriments à l'amont. Le présent travail s'inscrit ainsi dans le projet de disposer, à terme, d'un réseau de suivi de la qualité de l'eau de la Seine depuis le lac-réservoir Seine jusqu'à l'estuaire, aux environs de Poses. Disposer d'un suivi haute fréquence aussi étendu sur la qualité du cours d'eau permettra aux gestionnaires impliqués de disposer d'informations pertinentes permettant de guider leurs choix d'exploitation.

L'année 2024 a été consacrée à l'étude technico-économique de l'intégration d'une station de mesure multi paramètres au niveau du lac-réservoir Seine.

L'étude sur les choix technologiques et la nature des sondes à intégrer va être menée afin d'équiper la future station de capacités de mesures profitant à la fois à Seine Grands Lacs et au SIAAP dans la connaissance de leurs masses d'eaux.

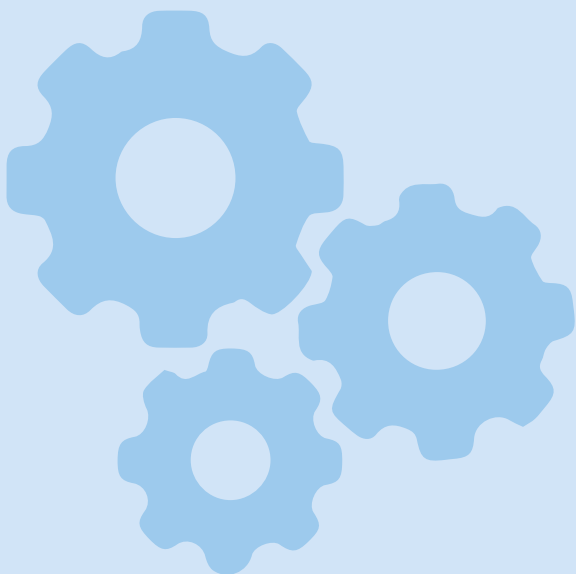
Le principal résultat attendu est une meilleure connaissance des dynamiques, en termes de nutriments et de qualité, de la Seine à la traversée de la quasi-totalité de son bassin versant en créant une nouvelle station de mesure intégrée à l'Observatoire MeSeine sur le lac-réservoir Seine.

Elle constituera les prémices d'une gestion intégrée de l'assainissement en lien avec les volumes de restitution dans un contexte de changement climatique

Intégrer le fonctionnement de l'assainissement francilien et la gestion des lacs-réservoirs

En période de crue, la gestion des lacs-réservoirs et leur capacité de stockage de près de 850 mm³ doivent permettre de participer significativement à la protection et au bon fonctionnement des infrastructures franciliennes.

L'été 2024 a été propice à un retour d'expérience précieux. Il a combiné des conditions météorologiques entraînant des taux de remplissage des lacs-réservoirs et des débits en Seine parisienne exceptionnels sur la période, à des enjeux liés à la tenue des épreuves olympiques en rivière pour lesquels outre la maîtrise de la qualité microbiologique, des contraintes de débit maximum pesaient.



LES MOYENS





3

3.1 Finances / budget

À son tour, l'année 2024 a été exceptionnelle en termes budgétaires pour l'établissement, en raison de la forte activité sur le chantier de la Bassée tout au long de l'année mais également de la poursuite du déploiement de la programmation pluriannuelle des investissements, marquée par le début du chantier d'envergure de confortement de la digue de la Morge du lac d'Orient. Ainsi, 77,70 M€ de dépenses globales (réelles et ordre, fonctionnement et investissement) ont été constatées en 2024, soit un volume globalement équivalent à celui de l'exercice précédent (79,66 M€ en 2023).

18,87 M€ ont été dépensés en fonctionnement (dont 1,82 M€ de dépenses d'ordre et 300 K€ de provisions pour risques et charges), en hausse de 2,71 M€ par rapport à 2023. Cette hausse s'explique notamment par la structure de financement de l'établissement et l'augmentation de la dette, avec pour conséquence l'augmentation des frais financiers (1,85 M€ sur l'exercice contre 583 000 euros en 2023), et l'évolution des dépenses de masse salariale en raison notamment de la réduction de la vacance de poste et de certaines mesures exogènes législatives et réglementaires (9,1 M€ en 2024 après 8,33 M€ en 2023).

Les dépenses d'investissement demeurent importantes en 2024 (58,83 M€), portées par la poursuite du chantier de la Bassée (43,31 M€ en 2024 après 50 M€ en 2023, soit plus de 73 % du budget d'investissement) et le déploiement de la programmation pluriannuelle des investissements concernant également les différents ouvrages hydrauliques existants.

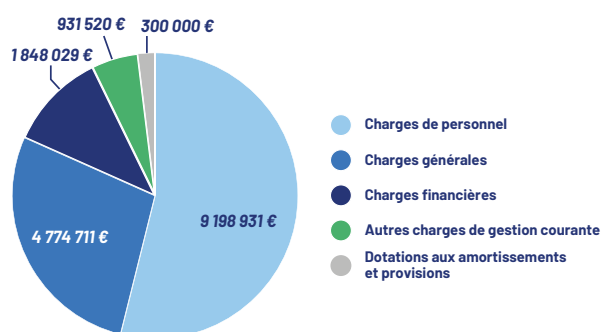
L'activité des services dédiés au pilotage de la commande publique et à la gestion budgétaire et comptable a été très dense afin de pouvoir prendre en charge l'ensemble des tâches courantes ainsi que les missions particulières en lien avec le chantier du site pilote (exécution administrative et financière de plus de 30 marchés : suivi des avenants nombreux, paiement des factures complexes, des révisions de prix notamment). Cette activité s'est opérée dans un contexte de réorganisation de la direction. Par ailleurs, les demandes de versement des acomptes relatifs aux subventions pour le chantier auprès du Fonds Barnier et de la Métropole du Grand Paris ont dû être réalisées au fur et à mesure de façon rigoureuse, et en lien avec la stratégie d'emprunt, afin de ne pas mettre en péril le niveau de trésorerie de l'établissement, permettant ainsi de ne pas mobiliser la ligne de trésorerie durant l'exercice.

Concernant les recettes perçues par Seine Grands Lacs en 2024, celles-ci sont en forte augmentation concernant la section de fonctionnement, passant de 22,1 millions en 2023 à 26,98 millions en 2024. Cette forte augmentation s'explique par l'augmentation de la contribution des membres, la contribution exceptionnelle de la Métropole du Grand Paris en section de fonctionnement, d'un montant de 2,95 M€ ainsi que par la perception de recettes issues d'exercices antérieurs et ayant fait l'objet de décalage de titres ou de renégociation en 2024 – ces dernières n'ayant pas vocation à se reproduire les années suivantes. Elles permettent ainsi de maintenir les principaux ratios financiers de l'établissement sur l'exercice courant. À noter, en particulier, la renégociation des redevances perçues au titre de l'exploitation d'usines hydroélectriques situées en aval de nos lacs, qui contribue à partir de 2024 à accroître les recettes de l'établissement.

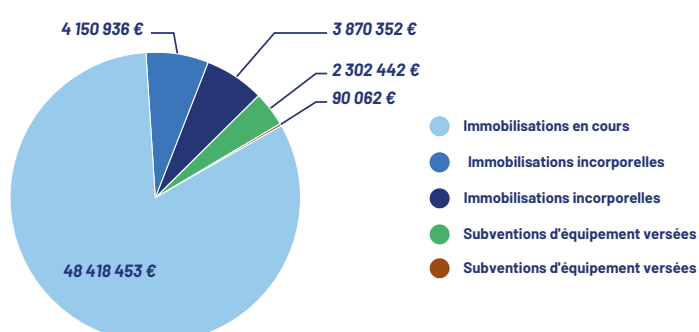
Les deux principales sources de financement historiques de l'EPTB sont les contributions statutaires des membres (12 M€, en hausse par rapport à 2023, conformément aux décisions du comité syndical), ainsi que la redevance pour service rendu par le soutien d'étiage qui a rapporté 9,66 M€ en 2024 (taux de recouvrement de 99,8 %). Les autres ressources financières sont le FCTVA (9,11 M€ en investissement), les recettes patrimoniales – vente de bois, autorisation d'occupation temporaires, loyers issus de locations et sous-locations – mais aussi les nombreuses subventions perçues, en fonctionnement et en investissement dont celles relatives aux actions inscrites dans le cadre des PAPI et celles relatives aux ouvrages hydrauliques. À noter que le pôle recettes, composé de deux agents, gère plus d'une centaine de dossiers de subventions actifs auprès de divers financeurs (État, Agence de l'Eau, régions, départements, EPCI dont la Métropole du Grand Paris, Union Européenne via le FEDER).



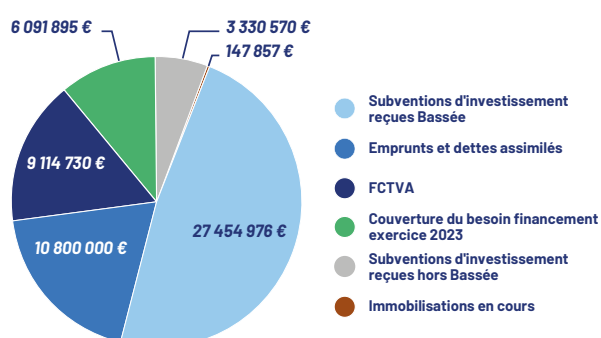
Dépenses réelles de fonctionnement 2024



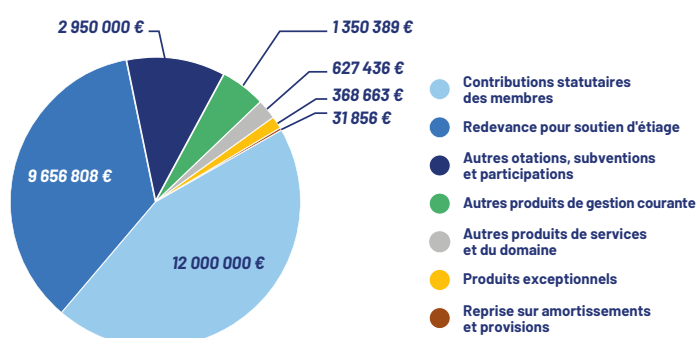
Dépenses réelles d'investissement 2024



Recettes réelles d'investissement 2024



Recettes réelles de fonctionnement 2024



FOCUS MARCHÉS PUBLICS

40 marchés publics d'un montant supérieur à 40 000 euros ont été notifiés au cours de l'année 2024, dont 6 pour la Bassée, soit 4 procédures de plus que l'année précédente.

Au nombre des marchés et accords-cadres significatifs peuvent-être signalés :

- Travaux de réhabilitation des parements amont des barrages de la Morge-Beaumont et de Chavaudon - Lac-réservoir Seine dans le département de l'Aube (10) pour un montant de 15 869 682,60 € HT - part maximum à BDC de 1 000 000 € HT ;
- Accord-cadre Maintenance et évolution du système d'information géographique de Seine Grands Lacs pour 1,8 M€ ;
- Accord-cadre pour travaux de désamiantage-déplombage des batardeaux Lacs-Réservoirs Seine, Aube et Marne pour un montant de 1 M€ ;
- Contrat EA - Licences logicielles ARCGIS - SIG pour un montant de 114 K€.

L'activité a été particulièrement rythmée par la gestion de l'exécution des marchés publics, avec notamment la rédaction de nombreux avenants : 76 ont été validés en 2024 (contre 61 en 2023).

Enfin, Seine Grands Lacs a poursuivi sa démarche d'achat responsable, notamment avec le suivi spécifique des clauses d'insertion sociale intégrées dans les marchés de travaux. Pour ce faire, l'établissement est accompagné par une société spécialisée (« facilitateur ») qui assure le suivi de la mise en œuvre opérationnelle des clauses (comptabilisation des heures réalisées sur les chantiers, notamment le chantier de la Bassée). À noter par ailleurs que la majorité des marchés publiés intègrent des objectifs de développement durable.

3.2 Systèmes d'information

La direction des systèmes d'information (DSI) a pour mission de concevoir, mettre en œuvre et gérer des systèmes d'information modernes, fiables et en adéquation avec les objectifs stratégiques de l'EPTB, ainsi qu'avec les besoins et contraintes de son administration. Elle contribue activement au développement numérique de l'établissement, participant ainsi à l'amélioration continue de l'efficacité des services.

La DSI intervient dans plusieurs domaines, notamment les infrastructures et postes de travail IT/OT, la sécurité, les télécommunications,

l'urbanisation des systèmes d'information, l'assistance à maîtrise d'ouvrage IT/OT, et le système d'information géographique (SIG).

La DSI compte 9 postes équivalent-temps-plein fin 2024 et travaille étroitement avec quatre prestataires infogérants. Dans un environnement marqué par des tensions sur le marché de l'emploi dans le secteur informatique, l'année 2024 a été caractérisée par un taux de rotation du personnel élevé, impactant l'avancement du schéma directeur.

3.2.1 LE PISU (PÔLE INFRASTRUCTURE ET SUPPORT AUX UTILISATEURS)

Le Pôle Infrastructure et Support aux Utilisateurs (PISU) assure le maintien des conditions générales de production des infrastructures réseaux et serveurs, des postes de travail ainsi que des systèmes de téléphonie. En 2024, le PISU a résolu 889 demandes et incidents.

Le Système d'Information Géographique (SIG) permet la gestion des données spatiales et géographiques. Il facilite la collecte, le stockage, le traitement, l'analyse et la présentation de ces

données. La DSI soutient l'ensemble des services de l'EPTB dans l'exploitation des données géographiques et générales.

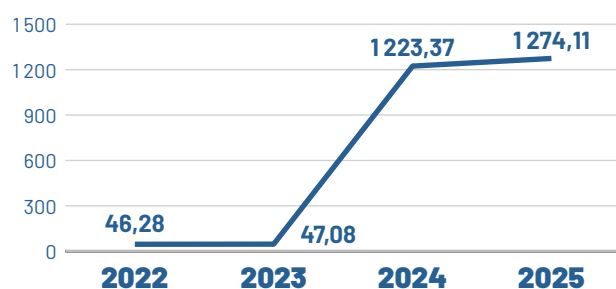


Le Pôle AMOA de l'EPTB soutient la transformation numérique et l'optimisation des systèmes d'information. Il offre un accompagnement stratégique et opérationnel pour concevoir, déployer et gérer les projets informatiques de la collectivité.

Les projets et réalisations En 2024, la DSI a lancé le Schéma Directeur des Systèmes d'Information avec 11 projets terminés et 24 engagés. Le projet de mise en sécurité des systèmes d'information a été aligné avec le guide d'hygiène informatique de l'ANSSI, générant 43 sous-projets supplémentaires. Parmi les projets notables réalisés en 2024 :

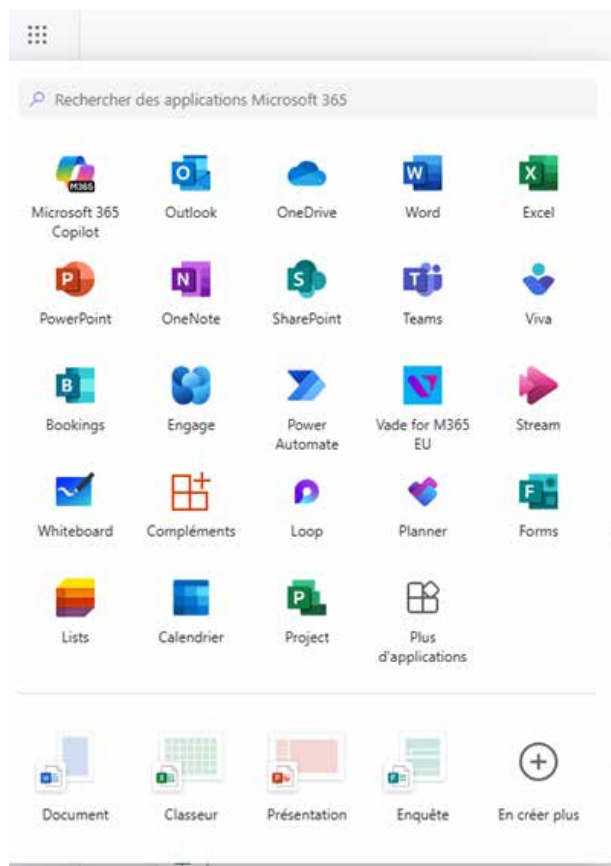
- la création du SIG « réseaux » pour cartographier les réseaux enterrés ;
- la sensibilisation au risque cyber ;
- l'amélioration des conditions d'accès à Internet ;
- le déploiement d'une nouvelle suite bureautique.

Évolution du débit réseau moyen en Mb/s



En 2024, Seine Grands Lacs a investi et mobilisé pas moins de 1,36 million d'euros pour ses systèmes d'information. En hausse de 12 % par rapport à l'exercice 2023, le budget de la DSI a ainsi pu intégrer les opérations d'évolution et de sécurisation. Le niveau de consommation est en hausse pour l'exercice 2024. Les principales contraintes incluent un cadre budgétaire strict, le respect de la feuille de route de l'établissement, et l'alignement avec le Schéma Directeur des Systèmes d'Information.

L'objectif du projet est de proposer une boîte à outil permettant de fédérer les membres du CODIR autour d'un projet commun en clarifiant les responsabilités.



5 sites ont été transformés en 2023 :

- Troyes (FTTH);
- Jessains (4G);
- Mathaux (FTTH);
- Braucourt (FTTH via Eclaron);
- Giffaumont (FTTH).

La capacité des interconnexions a été multipliée par coefficient compris entre 20 et 60, ce qui a considérablement amélioré les conditions de travail des agents.

3.3 Ressources humaines

- La direction des ressources humaines est en charge :
- d'accompagner les agents et les services ;
 - d'animer le dialogue social et les instances représentatives ;
 - de gérer les emplois, le recrutement et le développement des compétences ;
 - de participer à la définition et de contrôler l'exécution de la politique de prévention des risques professionnels ;
 - de garantir la gestion administrative et statutaire ;
 - de mettre en œuvre la politique de rémunération et du contrôle de la masse salariale ;
 - d'organiser l'information et la communication RH.



Les effectifs de Seine Grands Lacs

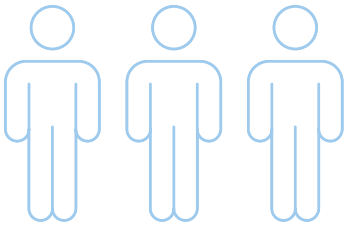
L'année 2024 a été marquée par 22 arrivées et 14 départs.

Au 31/12/2024, les effectifs étaient les suivants :

Par SITE	Effectif
MARNE	34
PANNECIERE	6
PARIS	45
SEINE/AUBE	46
TROYES	16
Total général	147

Par CATÉGORIE	Effectif
Catégorie A	54
Catégorie B	38
Catégorie C	53
Apprenti	2
Total général	147

Par FILIÈRE	Effectif
Administrative	41
Technique	104
Apprenti	2
Total général	147



3.3.1 LE PLAN DE FORMATION 2023-2024 RECONDUIT SUR 2025

2024 a marqué le déploiement pour la seconde année du plan de formation 2023-2024, et qui sera prolongé en 2025. Le plan de formation s'articule autour des axes stratégiques définis par la direction générale, du recueil des besoins en formation des différentes directions selon leur projet de service, des besoins individuels remontés lors des entretiens professionnels annuels et des formations statutaires obligatoires.

Les axes stratégiques de 2024 portaient sur :

- les formations au mangement ;
- les formations à la santé et à la sécurité au travail ;
- les formations à l'environnement et à la biodiversité ;
- les formations en appui des besoins métiers et des projets de direction ;
- les formations en appui au projet de la Bassée.

Pour l'année 2024, 761 jours ont été consacrés à la formation, soit une augmentation de 14,26 % par rapport à 2023. 91,67 % des agents ont suivi au moins une formation contre 85 % en 2023.

	2022	2023	2024
Nombre de jours de formation suivis	608	666	761

Un accent particulier a été mis sur la prévention des risques particuliers, la prévention des risques liés à la conduite d'engins, la prévention des risques aquatiques mais aussi la connaissance de l'environnement territorial, le suivi budgétaire et financier, en lien avec le logiciel métier CIRIL, ou encore la conduite des engins de chantiers.

Un programme de prévention 2024 ambitieux a par ailleurs été déployé avec des actions prioritaires, traitant aussi bien du risque de noyade que de celui de travail isolé, l'objectif étant de réduire au maximum et année après année les risques professionnels inhérents à l'activité de l'établissement.

3.3.2 COMPTE ÉPARGNE TEMPS

2024 a également vu se dérouler la deuxième campagne annuelle de monétisation du compte épargne temps (CET) des agents, c'est-à-dire la possibilité pour ceux qui cumulent beaucoup de jours sur leur CET de se faire indemniser jusqu'à 5 jours de congés épargnés par an. En 2024, 22 agents ont été concernés.

Les taux d'indemnisation des jours déposés sur le compte épargne-temps (CET) :

- catégorie C : 83 euros bruts pour un jour ;
- catégorie B : 100 euros bruts pour un jour ;
- catégorie A : 150 euros bruts pour un jour.

3.4 Communication

Résidence artistique de l'église de Champaubert : l'animation culturelle du territoire comme credo

L'église désacralisée de Champaubert, en bordure du lac du Der, propriété de l'EPTB, accueille chaque année des résidences d'artistes mises en place par Seine Grands Lacs. Cette résidence permet de valoriser le patrimoine de l'EPTB et de sensibiliser le public à ses missions en utilisant un média moins institutionnel. Cette démarche artistique s'inscrit dans un territoire en augmentant sa dynamique événementielle, et sa diversification.

Enfin, elle offre un soutien à la création en proposant un espace de travail exceptionnel. L'artiste ou l'association ainsi accueillis, réalisent un projet en résonance avec les missions de Seine Grands Lacs, en lien avec la biodiversité, l'environnement, l'eau ou l'histoire des lacs... Le temps de création est ponctué d'actions de sensibilisation culturelle auprès des habitants et des équipements publics du territoire (équipements scolaires, EHPAD...).

Cette année 2024, la compagnie de théâtre « Entrelacs et Bocage » a été choisie pour promouvoir un art qui met en avant l'histoire, le patrimoine et les traditions locales. Elle a établi ses quartiers d'été dans l'Église de Champaubert, avec une série d'animations mettant en lumière l'histoire locale et le patrimoine de la région. Les premières représentations ont débuté le samedi 25 mai, lors du lancement d'ExtraLac. Par la suite, les représentations se sont enchaînées sur le site pour se clore les 20 et 21 septembre, lors des Journées Européennes de la Culture avec une fresque historique « Le Coq de Chantegeai ».



Les Journées européennes du Patrimoine

Seine Grands Lacs s'est associé aux Journées européennes du patrimoine en ouvrant aux visiteurs les samedi 21 et dimanche 22 septembre la prise d'eau Marne à Saint Dizier, ainsi que sa passe à poissons. Le responsable de l'exploitation de l'ouvrage a animé

durant ces deux jours, des visites guidées devant un public attentif. La visite du poste de commande a été l'occasion d'expliquer le fonctionnement du lac et celui de la passe à poissons, en particulier le rôle décisif de cet ouvrage dans la préservation des espèces piscicoles. Au total, près d'une soixantaine de personnes ont été accueillies.



Seine Grands Lacs a décidé d'embellir les vitraux de l'Église de Champaubert avec la création de vitraux contemporains, créés selon la tradition séculaire des maîtres verriers par la Manufacture troyenne Vincent-Petit. Quinze nouveaux vitraux, sur le thème des grues cendrées, entièrement financés par Seine Grands Lacs ont ainsi été inaugurés le 14 septembre 2024 en présence des élus du territoire, en particulier Jean Yves MARIN, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées et Charles de COURSON, député de la Marne. Ils rendent hommage aux centaines de milliers de grues cendrées qui migrent chaque année par le lac du Der, l'un des meilleurs sites d'observation au monde pour admirer cet oiseau migrateur.



Une borne numérique pour Pannecière

Une borne multimédia a été inaugurée par Patrick Ollier et les élus du territoire le 19 septembre 2024. Outil de médiation pédagogique à vocation touristique, elle a été créée dans le but d'informer les visiteurs sur le lac-réservoir mais aussi sur les collectivités qui le bordent (Montigny, Chaumard, Corancy et Ouroux). Le contenu de la borne, un totem tactile de 2 mètres de hauteur, interagit nuit et jour. Des cartes postales anciennes évoquent les lieux vers 1929, avant la construction du lac. Puis des images d'archives datées de 1929 à 1949, abordent les 20 ans d'un chantier hors norme de ce géant du Morvan. Enfin, la borne fait état de la faune piscicole hors du commun du lac. Un quizz « vrai/faux » clôt la visite.



Les 50 ans du Lac du Der : ExtraLac, un événement majeur pour associer tourisme et histoire

Afin de célébrer cet anniversaire, Seine Grands Lacs a organisé et financé une série de festivités, aux côtés de différents partenaires (communauté d'agglomération de Saint Dizier, Syndicat du Der, Office de tourisme du lac du Der, l'AFPAN, la Métropole du Grand Paris). Le programme s'est déroulé durant 6 mois, de mai à novembre 2024. La dimension mémorielle mise en œuvre par Seine Grands Lacs (résidence artistique, conférences, exposition, film), constituait le fil rouge de la saison. Le week-end de lancement a accueilli près de 40 000 personnes.



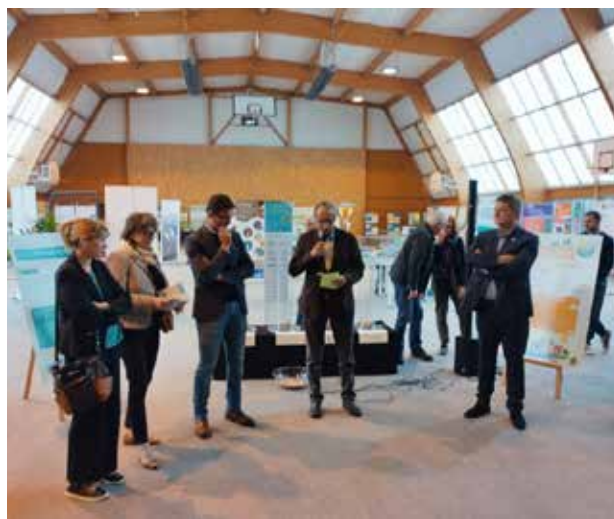
Seine Grands Lacs en collaboration avec l'AFPAN

a réalisé une exposition constituée d'une vingtaine de panneaux placés sur un trajet déambulatoire autour des berges, racontant l'histoire de la construction et du lac du Der, son rôle et son fonctionnement. Un film d'une vingtaine de minutes a été réalisé dans le cadre de cette exposition.



Le Forum du Climat de la communauté de communes de la Bassée

Organisé par la Communauté de communes Bassée-Montois, s'est tenu les 30, 31 mai et 1^{er} juin 2024, à Donnemarie-Dontilly. Il regroupait différents acteurs intéressés par les métiers de l'énergie, de l'eau, de la biodiversité ...Seine Grands Lacs y tenait un stand aux côtés de VNF. L'occasion de présenter le chantier du casier pilote Seine-Bassée et d'échanger avec les habitants du territoire. Environ 350 personnes se sont succédées durant ces trois jours, en particulier de nombreux scolaires attentifs, curieux et conscients du réchauffement climatique. La visite officielle des élus le samedi, a donné l'occasion à Régis Sarazin, vice-président de Seine Grands Lacs, de présenter le chantier de la Bassée, aux côtés de Roger Denormandie, président de la Communauté de Communes.



Le Salon international de l'agriculture

Pour la première fois Seine Grands Lacs participait au Salon international de l'agriculture en 2024

qui fêtait son 60^e anniversaire et a totalisé plus de 600 000 visiteurs. Au programme de ce salon pour Seine Grand Lacs, accueilli sur le stand de la Métropole du Grand Paris, l'agriculture durable et les circuits courts, la biodiversité et la nature en ville, la gestion de la ressource en eau (lutte contre les inondations, soutien à l'étiage, solidarité amont/aval). Lors du Salon de l'Agriculture, une conférence destinée à informer les collectivités et les représentants de la profession agricole sur les outils à leur disposition pour protéger les territoires des inondations a été organisée.

Bonus du salon : la visite de nos lacs en réalité virtuelle

Une animation réalisée par la société ODYSSEE a reçu la visite de près de 400 personnes passionnées d'images. Il s'agissait des visites des Lacs de l'EPTB en réalité virtuelle, à 360 degrés. Grâce à un casque dédié, petits et grands ont ainsi pu découvrir lacs, digues, canaux d'amenée et de restitution, sous toutes leurs coutures.



Communication interne

Comme chaque année, 2024 a démarré avec la cérémonie des vœux, organisée en janvier en présence de nos élus et de notre président. Ce rendez-vous traditionnel a été l'occasion de rassembler nos équipes, d'échanger, de partager un déjeuner convivial et de vivre une activité collective qui donne le ton de l'année.

Au second trimestre, nous avons lancé notre journal interne *EntreLacs*, fruit d'une concertation positive avec les territoires, dans un format innovant : une grande affiche A0 installée sur chacun de nos sites. Ce support met en lumière nos actualités, les réussites individuelles et collectives, les informations pratiques et RH, tout en offrant un coup de projecteur sur nos différents services et leur quotidien. Ce journal est mis à jour tous les trimestres et est réalisé grâce au talent croisé des équipes référentes sur les lacs.

Tout l'été, nous avons mobilisé les agents autour d'un concours photo interne décliné en cinq thématiques : la forêt et la flore, nos ouvrages, l'homme et la nature, les animaux et les paysages. À l'issue du concours, deux gagnants par catégorie ainsi qu'un grand prix final ont été désignés. Les clichés primés ont ensuite été exposés au Festival International de la Photographie à Montier-en-Der, offrant une belle reconnaissance aux talents de nos collègues.

En septembre, place à la cohésion et à l'esprit d'équipe avec nos olympiades internes, organisées sur une journée en partenariat avec le comité des fêtes de Seine Grands Lacs. Un événement chaleureux, placé sous le signe du sport, du partage et de la bonne humeur, en présence de Chantal Durand.

Tout au long de l'année, nous avons aussi pris soin d'accueillir nos nouveaux arrivants à travers deux journées de convivialité. Découverte de nos sites, échanges techniques et activités collectives sont au programme, comme dernièrement la plantation d'arbres au barrage de Pannecière.

L'ensemble de ces actions a largement contribué à fédérer nos équipes, à créer du lien entre les agents et à développer un fort sentiment d'appartenance. En valorisant les réussites, en encourageant la créativité et en multipliant les moments de rencontre, nous renforçons chaque jour la dynamique collective qui porte nos projets. La communication interne est ainsi devenue un véritable levier pour mobiliser, motiver et accompagner nos équipes dans la réussite de nos missions.

Les réseaux sociaux

Le nombre de posts réalisés sur l'ensemble des réseaux sociaux de Seine Grands Lacs et Episeine en 2024 est de 652. L'ensemble des réseaux sociaux a connu une belle progression, y compris X qui n'a pas connu de baisse de ses abonnés, contrairement à d'autres comptes de partenaires. La plus belle progression concerne LinkedIn avec 876 abonnés supplémentaires en 2024, soit une progression de 34,8 %.

Les relations presse

Plus d'une vingtaine de communiqués ont été envoyés aux journalistes (inauguration passe à poissons, 50 ans du Der, travaux de la digue de la Morge...) avec les retombées suivantes : 246 parutions dans la presse écrite, 255 parutions web, 30 retombées radio et 8 retombées TV.

